

La Médaille Militaire

N° 588 TRIMESTRIEL - SEPTEMBRE 2020 - LE NUMÉRO 1,50 € - www.snemmm.fr



La base Dragon 25 face au COVID-19 (Voir pages 6 à 9)

page 18

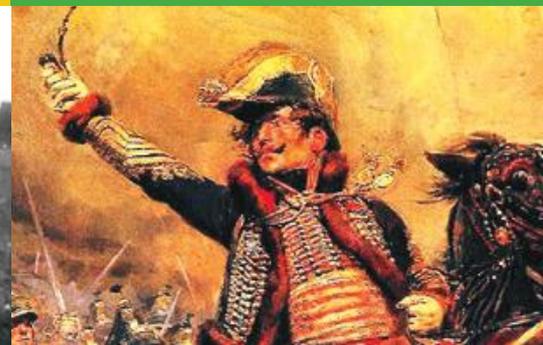
Le camp de concentration de Natzweiler-Struthof (67)

page 23

Quinquin le plus jeune résistant de France

page 30

Les expressions d'origine militaire



HONNEUR AUX PORTE-DRAPEAUX



André MARTEAU 186 – Dax

André Marteau est né le 10 décembre 1936 à Brux (Vienne). Enfant de troupe à l'EMPT de Tulle, promotion 1950-1954, Il s'engage dans l'Artillerie en 1954. Il est versé dans l'ALAT en qualité mécanicien d'hélicoptère. Il rejoint l'Algérie de janvier 1956 à septembre 1960 et de mai 1963 à mai 1964. De retour en France il servira dans trois unités ALAT. Promu adjudant-chef en octobre 1970, il quitte l'institution au GALVI 11 de Pau en octobre 1972. Il continuera sa spécialité de mécanicien d'hélicoptère à Paris, à la sécurité civile de 1973 à 2000. Il est porte-drapeau de la section depuis 2014.

Chevalier de la Légion d'honneur en 2018,
Médaillé Militaire en 1966,
Croix de la Valeur militaire avec 2 citations (brigade),
Croix du combattant volontaire 2019,
Croix du combattant en 1979,
Commemorative AFN agrafe Algérie 1959,
Médaille d'honneur pour acte de courage et dévouement en 1988.



Georges EMILIEN 408 – Remiremont

Georges Emilien est né le 4 janvier 1935 à Arcis-sur-Aube (Aube). Appelé du contingent 55/2B le 15 octobre 1955 au titre des Réserves ministérielles au CIRN°2 à Sarrebourg (Moselle), il est ensuite affecté au 8^e régiment de Hussards à Epemay (Marne) le 1^{er} mars 1956 puis envoyé en AFN le 27 avril 1956, régions Est Constantinois et Aurès-Néméncha. Maintenu sous les drapeaux le 15 avril 1957, il est nommé maréchal des logis le 1^{er} juin et rayé des contrôles du corps le 22 décembre 1957.

Rengagé le 1^{er} juin 1959 au titre de la Gendarmerie nationale il est affecté à l'EPG de Chaumont le 1^{er} août 1959. Il sert successivement à la BMI de Void (Meuse), à la BMO (Motos) de Nancy (Meurthe-et-Moselle), à la BMI de Remiremont (Vosges), à l'EPG de Chaumont (Haute-Marne) en qualité de cadre permanent et enfin à la brigade territoriale de Toul (Meurthe-et-Moselle) où il fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} janvier 1986 avec le grade d'adjudant. Il accède à l'honorariat de son grade le 17 janvier 1995. En 1986 il assume les fonctions de président et de porte-drapeau de l'Amicale des retraités de la Gendarmerie des Vosges, section de Remiremont, et ce durant vingt ans. Suppléant du porte-drapeau titulaire de la section, il s'est vu décerner le diplôme de la fonction par le préfet des Vosges le 20 février 2018 en reconnaissance de ses trente-quatre années de fidélité.

Médaillé militaire en 1980,
Croix du combattant,
Titre de Reconnaissance de la Nation,
Médaille commémorative AFN agrafe Algérie,
Insigne des Aurès-Néméncha.
Il est également titulaire de nombreuses décorations associatives dont la grande médaille d'or de l'Académie du Dévouement National.



Alain TERNON 137 – Le Havre

Alain Ternon est né le 3 juillet 1940 à Saint-Jouin-Bruneval (76). Dès l'âge de 17 ans, il devient marin pêcheur terre-neuvas à Fécamp. Il effectuera trente-trois campagnes de pêche (Terre-Neuve, Groenland, Norvège, Spitzberg, Mer Blanche...). Il fait son service militaire chez les fusiliers-marins en Algérie au camp de Sirocco, puis à la frontière algéro-marocaine, secteur de Marnie au sein de la DBFM (Demi brigade de Fusiliers marins). En juillet 1961, il est dirigé sur Bizerte avec le bataillon d'Intervention de Fusiliers marins. Libéré de ses obligations militaires, il reprend la grande pêche jusqu'en 1970, année où il intègre la Gendarmerie nationale pour servir en brigade. En 1995, commandant de brigade, il fait valoir ses droits à pension avec le grade d'adjudant. Il entre au CFA du Havre en qualité de formateur d'agent prévention-sécurité durant 6 ans. Alain Ternon porte le drapeau de la section depuis 2002. Il est l'auteur de l'ouvrage «*En partant de Fécamp... souvenirs d'un marin terre-neuvas au long de trente-trois voyages de 1957 à 1970*».

Médaillé Militaire en 1994,
Chevalier du Mérite maritime,
Croix du combattant,
Médaille d'or de la Défense nationale,
Commemorative AFN agrafes Algérie et Tunisie.



Daniel LEFEVRE 143 – Saint-Malo

Daniel Lefèvre est né le 29 décembre 1945. Engagé volontaire, le 7 février 1963, dans la Marine nationale il servira en qualité de mécanicien du service général durant vingt-neuf années. Il a embarqué sur différents bâtiments de l'escadre de l'Atlantique (ER Champennois, EE Guepratte & Maillé-Brezé, TCD Ouragan (mission dans le Pacifique 1966). Officier-marinier, il est affecté sur l'Aviso Escorteur « Propet » et sur le « Commandant Rivière » pour des missions en Polynésie de 1969 à 1971. Il rejoint l'école des mécaniciens à Saint-Mandrier où il obtient son brevet supérieur puis son cours de professeur technique d'enseignement professionnel. Il sera instructeur jusqu'en 1980. Affecté au CIN Querqueville à Cherbourg, il enseignera aux charpentiers de la Marine, électriciens et électromécaniciens de sécurité jusqu'en 1985. Par la suite, il a effectué plusieurs séjours en Mauritanie comme assistant militaire technique auprès de la marine locale de 1985 à 1987 puis de 1989 à 1991. Il a été admis à la retraite le 6 juin 1992 avec le grade de maître principal et a pris ses fonctions de porte-drapeau de la 143^e section de Saint-Malo en 2019.

Médaillé militaire en 1989.

Particulièrement appréciée depuis de très nombreuses années, la rubrique « Honneur aux porte-drapeaux » nécessite d'être alimentée régulièrement. N'hésitez pas à me faire parvenir les portraits des porte-drapeaux qui ne seraient pas encore parus (texte rédigé sous Word + photo au format jpeg à adresser à revue@snemm.fr).



José Miguel REAL
Président général



En juin dernier, nous espérons sortir de l'été en constatant un éloignement lent mais certain de l'épidémie de coronavirus et une reprise progressive de notre vie d'avant. Nous pensions avoir traversé le plus difficile et nous préparions à passer d'un problème à un autre (crise économique, rentrée scolaire, etc.) avec l'esprit clair. Or tout ne semble pas vouloir se passer exactement comme nous pouvions l'espérer. Le virus continue de rôder et les consignes sanitaires évoluent de jour en jour. Dans ce climat d'incertitude, anxiogène pour certains, le conseil d'administration national de la SNEMM a donc logiquement dû prendre la décision de ne pas conduire notre 85^e Assemblée Générale Ordinaire, à Levallois-Perret, en présentiel comme cela était initialement prévu. Pour la sécurité de tous, nous avons choisi de tenir notre AGO en visio-conférence. Comme nous l'avions réalisé pour le choix du commissaire aux comptes, le vote des résolutions se fera en numérique, permettant ainsi au plus grand nombre de s'exprimer dans le respect de la démocratie qui sied à notre société.

J'en profite pour vous demander de bien vouloir d'ores et déjà adresser vos questions et vos motions au secrétaire général.

Nous arrivons au seuil de l'automne 2020, une rentrée particulière dans le contexte de la COVID-19 mais également particulière à la SNEMM. C'est en effet le premier éditorial que je rédige dans ma fonction de Président général pour m'adresser à vous. Prochainement, je vous adresserai une lettre d'information pour compléter notre revue, il me reste à définir la périodicité. Nous nous devons de vous informer régulièrement.

Le 28 juillet 2020, suite à la démission de Mme Maryvonne Sayos, a eu lieu une nouvelle élection du Président général comme le prévoit l'article 12 de nos statuts. Lors de cette élection, les membres du conseil d'administration m'ont fait l'honneur de me porter à la fonction présidentielle. J'ai d'emblée, avec le nouveau secrétaire général et 1^{er} Vice-président Monsieur Patrick Lamy, le nouveau 2^e Vice-président Monsieur André Gery et le trésorier général Monsieur Jean-Pierre Beaulieu, posé de nouvelles bases de travail. Un état des lieux de notre méthode de travail et des attentes des sections et UD a été entrepris.

Le projet, initié par le 1^{er} Vice-président en mars, vous a permis de vous exprimer. Je tiens à remercier toutes les sections et UD qui nous ont fait part de leur vision dans les différents sujets proposés. Ces quelques 400 pages sont en cours d'analyse et nous permettront très prochainement de voir émerger le projet qui nous orientera pour les cinq prochaines années.

En parallèle, je me suis engagé dans un objectif incontournable de la mission du Président général : faire rayonner notre Société et ainsi la repositionner dans le monde actuel afin de regagner un peu de visibilité auprès de nos instances militaires, associations patriotiques et élus. De ce fait, j'ai donc recontacté les 70 interlocuteurs de notre Société trop longtemps « oubliés » et ignorés. Les réponses ne se sont pas fait attendre et les rendez-vous s'enchaînent...

La fin de l'année approchant, vous allez recevoir une information du responsable de l'ENTRAIDE, Monsieur Patrice Drocourt, afin vous rappeler les règles d'attribution des colis de Noël. Cette année, nous innoverons en vous proposant un choix salé ou sucré.

Chers ami(e)s, je ne manquerai pas de vous tenir informés des issues des nouveaux chantiers que nous avons engagés.

Je vous souhaite à toutes et tous un très bel automne.

ÉLECTION DU BUREAU NATIONAL - 28 juillet 2020

Composition du Bureau national à compter du 28 juillet 2020 (mandat 2020-2021).

- **Président général**

Monsieur José Miguel REAL

07 87 67 15 83

president.general@sneimm.fr

- **Premier vice-président général**

Monsieur Patrick LAMY

06 07 47 95 64

1ervp@sneimm.fr

- **Deuxième vice-président général**

Monsieur André GERY

07 86 72 54 39

2emevp@sneimm.fr / revue@sneimm.fr

- **Secrétaire général**

Monsieur Patrick LAMY

06 07 47 95 64

sg@sneimm.fr

- **Trésorier général**

Monsieur Jean-Pierre BEAULIEU

06 43 92 41 62

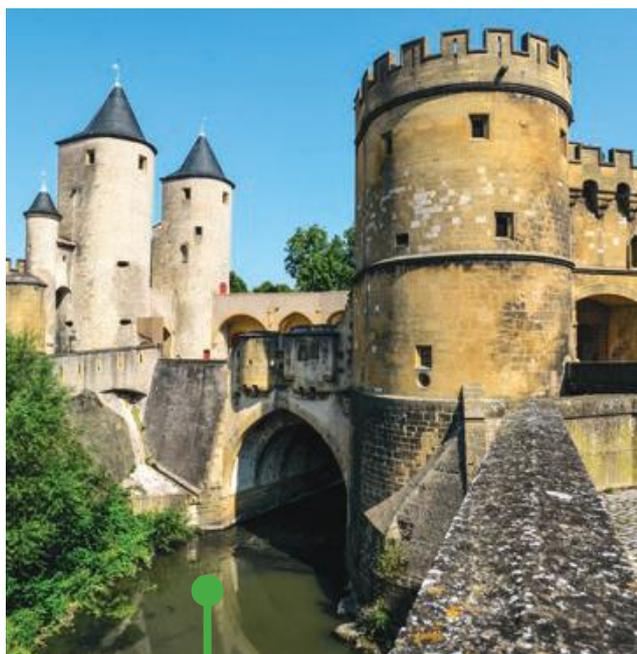
tresorerie.generale@sneimm.fr



Au centre : M. José REAL,
à droite : M. Patrick LAMY,
à gauche : M. André GERY et M. Jean-Pierre BEAULIEU

Sommaire

N° 588 – 117^e année – 3^e trimestre 2020 - Le numéro 1,50 € – www.snemm.fr



DE NOMBREUSES VILLES ONT ÉTÉ DÉCORÉES DE LA LÉGION D'HONNEUR P 13

La Médaille militaire

Affiliée à la Fédération nationale André Maginot des anciens combattants • GR n° 113 • Tirage: 18 500 exemplaires
• Directeur de la publication : José Miguel Real • **Concepteur-Rédacteur : André Géry** • Membres du comité de rédaction : Jacques André, Michel André, Jean Denis Grobsheiser, Eric Lefort, Alain Bonte • 36, rue de la Bienfaisance - 75008 Paris • Téléphone 07 86 72 54 39 • www.snemm.fr • Abonnement annuel : 6,00 € • N° Commission paritaire 1022 A 07121 • Réalisation : Point 11 - 75012 Paris • Impression : Imprimerie Roto France - 77185 Lognes
• Dépôt légal : septembre 2020.

**Nos bureaux sont ouverts
du lundi au vendredi
(fermés le samedi)
de 9h à 12h
et de 13h à 17h
(fermés de 12h à 13h)**

Encart jeté sous film :
France Abonnements

- 3** — Le mot du président
- 4** — Les dernières infos
- 6** — La base Dragon 25 face au COVID-19
- 10** — Le Puma du GAMSTAT a tiré sa révérence
- 11** — Saints patrons
- 12** — Im memoriam
- 13** — De nombreuses villes ont été décorées de la Légion d'honneur
- 17** — Un médaillé d'exception : Alfred Kugel
- 18** — Le camp de concentration de Natzweiler-Struthof (67), un enfer organisé
- 23** — Quinquin, 6 ans, le plus jeune résistant de France bientôt inscrit au monument aux morts
- 24** — La fourragère de l'Ordre de la Libération
- 26** — Note de lecture
- 27** — Centenaire de la 238^e section de Chalon-sur-Saône
- 28** — Paroles et Musique
- 29** — Appel à candidatures à la fonction d'administrateur
- 30** — Les expressions d'origine militaire
- 31** — Calendrier 2021
- 32** — Vie des UD et des sections
- 37** — Carnet – Errata
- 38** — Médaillés à l'honneur
- 40** — Informations juridiques et sociales
- 41** — Informations importantes du service des effectifs
- 42** — Décès
- 45** — Boutique
- 46** — **Bulletin d'adhésion – Contacts**

La base Dragon 25 face au COVID-19

L'un des pilotes exprime, dans les lignes qui suivent, son ressenti et celui de ses collègues face à cette crise sans précédent.

Karim Abdelaziz, pilote au Groupement d'Hélicoptères de la Sécurité Civile (GHSC), basé sur l'aérodrome de Besançon-La Vèze, est âgé de 56 ans, marié avec deux enfants et deux adorables petits-enfants.

Il pilote à titre professionnel depuis l'âge de vingt ans et a parcouru de nombreux pays à l'occasion de ses dix-neuf années de service au sein de l'Aviation Légère de l'Armée de Terre (ALAT). À la demande d'André Géry, administrateur national et rédacteur en chef de la revue, c'est avec plaisir et fierté qu'il propose à ses chers camarades Médaillés militaires et accompagnants de faire partager son vécu et l'expérience acquise lors de la crise du COVID-19.

La base de Besançon est armée d'un hélicoptère EC 145, le personnel comprend trois pilotes et quatre mécaniciens opérateurs de bord (MOB) qui ont la charge d'assurer le secours à personne en milieu périlleux, 24 heures sur 24, tout au long de l'année ainsi que la gestion administrative de la base. L'équipage est composé d'un pilote et d'un MOB car l'ADN même des *Dragons* est d'intervenir dans des endroits qui nécessitent l'utilisation du treuil de bord, mis en œuvre par ce dernier.

Pour ses collègues et lui-même, tout commence le mardi 17 mars 2020

Aux environs de 07h30, Karim est en route pour la base afin d'y prendre son service d'alerte. À peine arrivé sur place, le téléphone sonne pour l'informer d'une mission probable



Karim Abdelaziz. Briefing avant le décollage pour Verdun.

au profit de l'hôpital de Mulhouse afin de transporter un patient porteur du coronavirus, appelé aussi COVID-19, terme froidement scientifique qui va durablement rentrer dans le langage courant.

En milieu de matinée, par audioconférence avec le Commandement Opérationnel de Zone (COZ) basé à Metz, il apprend qu'il est subordonné à ce commandement pour les missions à venir au même titre que tous les moyens aériens de transport sanitaire de la zone de défense « Grand-Est » (Champagne, Lorraine, Alsace, élargie à la Bourgogne-Franche-Comté). Sont également conviés à cette conférence des représentants de l'Autorité Régionale de Santé (ARS) ainsi que d'autres grands services de l'État.





Nos premières missions de Mulhouse vers Metz

Il s'agit donc d'une première car, habituellement, les sollicitations transitent plutôt par les pompiers du Doubs et/ou par le SAMU 25 (basé à Besançon). De plus, le secteur privilégié d'action du *Dragon 25* se limite, en temps normal, très majoritairement à la Franche-Comté. Il comprend alors qu'au vu de l'ampleur de la crise sanitaire, les vols vont très largement dépasser les limites de la région. Et c'est peu dire...

Pour autant, il n'a pas encore saisi à quel point le quotidien opérationnel va être profondément chamboulé. Du 17 mars au 09 avril, ses collègues et lui-même réalisent de très nombreuses missions de transferts inter-hospitaliers, principalement depuis l'Alsace et plus précisément depuis l'hôpital de Mulhouse.

Ce sont des missions longues, éprouvantes, inédites mais à très forte plus-value en matière de retour d'expérience.

DES MISSIONS LONGUES

En effet, si les secours francs-comtois nécessitent en moyenne une heure de vol, il ne sera pas rare, durant cette crise sanitaire, d'effectuer des missions de plus de quatre heures. Une évacuation vers Kassel, en Allemagne, prendra même près de 6 heures, dont trois de nuit !

Il faut ajouter à cela, la préparation spécifique de l'appareil puis sa décontamination au retour à la base d'où une très importante amplitude de travail.

DES MISSIONS ÉPROUVANTES

Il a fallu revoir l'organisation de la base, c'est-à-dire créer une zone sécurisée par rapport à celles qui risquaient d'être contaminées lors des retours de missions, modifier les flux de déplacements et créer des sas de propreté afin de respecter des procédures très précises et ainsi ne pas s'auto-contaminer.

En amont et grâce au soutien logistique et humain du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs (SDIS 25), il a été nécessaire de rassembler et de disposer de matériels de protection absolument vitaux pour la réalisation des missions mais aussi pour tenir dans la durée.

Éprouvantes aussi, les conditions de vol avec en permanence un masque FFP2 sur le nez, des gants nitriles, puis plus tard, au fur et à mesure que la chaîne d'approvisionnement le permettra, avec des sur-combinaisons jetables, protégeant ainsi un peu plus les effets de vol.

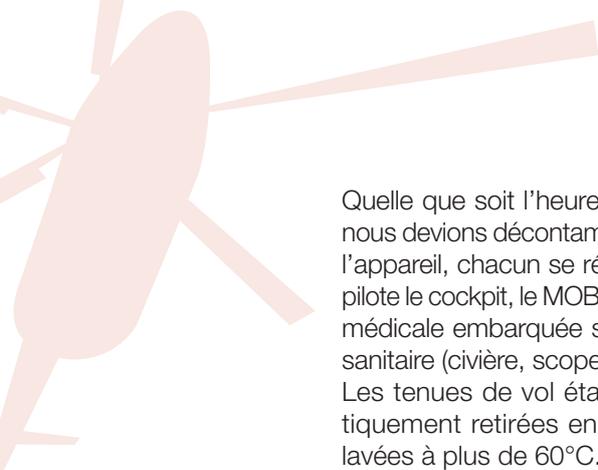
Les communications en vol, aussi bien au sein de l'équipage qu'avec les organismes de contrôle, ont été très sensiblement perturbées par l'obstacle que représentait le contact des masques avec les micros.



Sur le toit de l'hôpital de Nancy avant de repartir vers Metz, puis Saabrukken en Allemagne.

L'impossibilité d'actionner le chauffage en vol, au risque sinon de brasser de l'air contaminé dans un volume confiné et ce malgré de très longs vols par températures négatives. Dans ces moments-là, notre principal rêve résidait dans la douche chaude qui nous attendait au retour à la base !

Sur la fin de la période des missions COVID (vers le 10 avril), alors que la température extérieure remontait de manière importante, les sur-combinaisons devinrent de plus en plus étouffantes en pleine journée !



Quelle que soit l'heure de retour de mission, nous devons décontaminer de fond en comble l'appareil, chacun se répartissant le travail : le pilote le cockpit, le MOB la soute et notre équipe médicale embarquée s'occupant du matériel sanitaire (civière, scopes, respirateurs...).

Les tenues de vol étaient ensuite systématiquement retirées en zone spécifique puis lavées à plus de 60°C.

Hôpital de Saarbrücken, vue sur notre protection plastique à bord.



Configuration équipe médicale et malade derrière notre rideau de douche, en route pour Verdun.

DES MISSIONS INÉDITES

Par la préparation, fastidieuse et très procédurière de l'appareil, comme par exemple, l'installation d'une cloison plastique transparente et presque étanche afin de séparer le cockpit de la soute et diminuer ainsi fortement le risque de retour de gouttelettes contaminées sur l'équipage et sur les instruments de vol, difficiles à nettoyer. Tout cela était, sinon expérimental, du moins inédit bien évidemment.

Inédites, aussi, les nombreuses norias transfrontalières qu'il a fallu exécuter vers l'Allemagne et la Suisse nécessitant l'emploi de procédures radiophoniques en anglais, langue aéronautique internationale mais habituellement très peu usitée en Franche-Comté.

Inédit le fait d'avoir « enfin » une équipe médicale à la base. Cela aura en effet permis de mettre directement le cap sur l'objectif, sans faire de détour, ni à l'aller, ni au retour : gain de temps, donc d'argent mais aussi et surtout d'efficacité pour les victimes et de temps de repos pour les équipes engagées.

LA TRÈS FORTE PLUS-VALUE

Les enseignements retirés de cet engagement dans le cadre de cette crise sanitaire sont pluriels :

1 Avant tout, le gain en efficacité par la médicalisation de la base *Dragon 25*. Le SDIS 25 nous a en effet permis, à l'occasion de ces missions COVID, de démontrer (si nécessaire) tout le potentiel qu'apporte indéniablement un hélicoptère de secours en termes de réactivité, de rapidité de projection et de confort de transport. Et cela tout particulièrement en positionnant un médecin ainsi qu'un infirmier du Service de Santé et de Secours Médical (3SM) à la base hélico.

2 Dans une dynamique probable de développement capacitaire des moyens de secours aériens à une échelle plus



Retour de Visp à Besançon via le lac Lemman.

européenne (cf. le discours du président de la République en décembre dernier à Nîmes, devant les dépouilles de nos camarades morts en service aérien), ces opérations ont validé toute la pertinence de fédérer et de coordonner des moyens venant aussi bien du Luxembourg, d'Allemagne ou de Suisse.

L'union fait la force.

3 Les outils de préparation de missions ont très rapidement évolué, dès le début de la crise, afin de permettre de traverser des espaces aériens étrangers en toute sécurité. Cela demandera, bien entendu, de maintenir ces efforts afin d'être totalement interopérable, et ce dans la durée.

4 Au plus fort de la crise et du déploiement du dispositif des *Dragons* dans le quart nord-est de la France, la base de Besançon a compté jusqu'à 3 appareils (plus celui basé à Strasbourg) :

Le Dragon 74-2 en provenance de Chamonix, en carence de mission suite au confinement, ainsi que celui de Lyon, le *Dragon 69*, en renfort spécifique pour une seule journée, le temps pour l'équipage du *Dragon* de Besançon de récupérer d'une nuit plutôt « agitée ». Une fois encore la capacité à travailler de concert aura été démontrée.

Nous découvrirons l'hôpital de Trêve de nuit.





5 Enfin, et en rapport avec le point n°1, le fait d'avoir été « médicalisé », c'est-à-dire qu'une équipe sanitaire a été intégrée à la base, aura aussi beaucoup apporté sur le plan humain. Apprendre à se connaître, à créer un réel climat de confiance mutuelle, à échanger, à partager ces instants forts a été un apport fabuleux qui même s'il n'est pas « statistiquement quantifiable », n'a pas de prix !



Sur le toit de l'hôpital de Colmar, clin d'œil tricolore.

LES MOTS DE SA CONCLUSION

« En tant qu'ancien militaire, j'ai vécu à nouveau, dans ces moments si particuliers et confraternels, la même ambiance que dans mes opérations extérieures passées, en Afrique, au Moyen Orient ou en Centre Europe. Le point clé dans la réussite d'une opération, quelle qu'elle soit, quel que soit son cadre ou sa finalité, demeurera toujours le maillon humain. L'homme, en effet, est capable du dépassement de soi, d'adaptation face à l'imprévu voire à l'imprévisible, d'une démultiplication de ses actions afin de passer certains obstacles qui pourtant paraissent au préalable infranchissables. Et tout ceci n'est possible que dans le partage de valeurs communes, celles qui nous transcendent, les mêmes qui nous animent au sein de nos associations des Médailleurs militaires ».

VOICI UN RAPIDE APERÇU DES PROJECTIONS DU DÉROULEMENT DES MISSIONS

Le 17 mars, premier jour d'engagement dans les missions COVID-19, Karim fait, avec son mécanicien, deux allers-retours entre Mulhouse et Metz totalisant près de 5h30 de vol.

Il y a eu, les premiers jours, principalement des **délestages** de l'hôpital de Mulhouse vers ceux de la Lorraine (Nancy, Metz). Ensuite s'enchaîneront, avec parfois d'autres équipages, les **évacuations** vers l'Allemagne (Ulm, Trèves, Heilbronn, Spire, Saarbrücken, Kassel ...) mais aussi vers la Suisse (Aarau, Visp, Bern...).

Il aura l'occasion, le 31 mars, de **se poser sur la base militaire du 3^e régiment d'Hélicoptères de Combat d'Etain**, pour ravitailler, après avoir déposé une victime sur l'hôpital de Verdun. Lorsque le contrôleur aérien lui demandera s'il connaît les installations, il lui répondra : « je ne m'y suis pas posé depuis 1991 ! » et le contrôleur lui rétorquera : « à cette époque là je n'étais même pas encore né » !



Briefing à Metz avec le Dr Lasser pour une évacuation en Suisse.



Ravitaillement au 3^e RHC. Un retour aux sources de ma carrière après presque 30 années.

À cette heure la tension est retombée. Les camarades des bases voisines sont rentrés chez eux, la tête également remplie de souvenirs, gravés à jamais, d'une intense aventure humaine.

Pour le moment, le stade de confinement général maintient la base en situation de statu quo et de calme. Tout cela fait déjà partie du passé... enfin, il faut l'espérer. ★

Karim Abdelaziz,
membre de la 144^e de Besançon.

Ce témoignage est dédié à tous les équipages Français et internationaux engagés dans cette mission.

Le Puma du GAMSTAT a tiré sa révérence

L'hélicoptère *Puma* opéré par le groupement aéromobilité de la STAT (GAMSTAT) s'est posé pour la dernière fois sur la piste de l'aéroport de Valence-Chabeuil après un demi-siècle de service opérationnel.

A

près les 1^{er} RHC de Phalsbourg et 5^e RHC de Pau, le GAMSTAT a réalisé son dernier vol sur *Puma* ce mardi 30 juin. « *Un dernier vol effectué en patrouille, comme il se doit, et un accueil spécial pour le retour au parking : un dernier hommage très émouvant pour la communauté HM du groupement* », explique le GAMSTAT. Cet exemplaire (FMDDRR) ne quittera pas Valence pour autant, il ornera bientôt le quartier du groupement.

Le *Puma* du GAMSTAT maintenant à la retraite, le 4^e RHFS de Pau et le 3^e RHC d'Étain restent les seules unités de l'armée de Terre à encore opérer sur ce modèle.

Deux *Puma* des EHM 1 et 2 du 3^e RHC ont été déployés durant deux mois aux Antilles dans le cadre de l'opération Résilience. Ils ont contribué à onze évacuations médicales d'urgence, certaines impliquant des patients atteints du Covid-19. L'un des deux hélicoptères est rentré le 4 juin en France.



À terme, les *Puma* du 3^e RHC seront eux aussi remplacés par des *NH90 Caïman*, dont sept exemplaires neufs sont attendus cette année selon le PLF.

Cette bascule vers une nouvelle génération d'hélicoptères nécessitera d'injecter environ 45M€ d'ici à 2025 pour la construction, l'exploitation et la maintenance de nouveaux bâtiments et infrastructures techniques. ★

Laurent Chaigneau

LE FUTUR BIJOU DES GENDARMES

Le *H160*, c'est son nom, est un must de technologie avec ses 68 brevets, assure son fabricant, Airbus Hélicoptères. Exemple avec ses pales en forme de boomerang qui vont « *réduire les niveaux sonore d'à peu près 50% et la consommation de carburant de 15%* », selon l'industriel.



Concrètement, le *H160* pourra emmener les gendarmes plus vite et plus loin que les *Puma* du groupe interarmées d'hélicoptères auquel fait appel le GIGN pour ses missions. Sa stabilité en vol facilitera également le travail des tireurs d'élite embarqués. Revers de la médaille, il embarquera un peu moins de personnes ou de matériel. Outre l'antiterrorisme, l'appareil devrait être utilisé pour projeter des personnels de l'IRCGN sur des événements majeurs ou lors d'opérations de police judiciaire de haute intensité telles que les interceptions de go-fast.

Ces appareils vont remplacer une partie des 26 *Écureuil* vieillissants qui datent des années 80. Le contraste sera saisissant, si les gendarmes sont bien lotis. ★

Laurent Chaigneau

Sainte-Geneviève et Saint-Georges

La sainte patronne des gendarmes et le saint patron des cavaliers.

★ Jacques André



SAINTE-GENEVIÈVE
« PATRONNE
DES GENDARMES »

Geneviève est née au pied du Mont-Valérien dans la petite commune de Nanterre entre les années 420 et 423. Elle décèdera le 3 janvier 512. Le 18 mai 1962 la Gendarmerie a reçu du pape Jean XXIII le privilège de partager avec Paris son patronage. Indépendamment de toute signification religieuse, l'exemple d'une femme qui a laissé une telle

empreinte en tant que gardienne de la cité ne peut qu'affermir ceux qui ont la vocation comme elle de veiller sur la sécurité et la tranquillité de leurs concitoyens.

Extrait du bref du pape Jean XXIII en date du 18 mai 1962 : « *Selon une ancienne et louable coutume, nombre d'armées chrétiennes se confient à la protection des saints... Aussi le cardinal Maurice Feltin, archevêque de Paris et vicaire aux armées françaises, nous a-t-il demandé d'accorder que Sainte-Geneviève soit la patronne des gendarmes français, gardiens de l'ordre public...* »

Femme forte, paisible et de grande autorité, femme qui sut rétablir l'ordre et la paix de la cité au cours des pires épreuves, Geneviève reste un repère et un exemple pour tous les gendarmes dans leur labeur, en même temps qu'elle intercède pour eux.

Pourquoi la gendarmerie fête-t-elle Sainte-Geneviève le 26 novembre et non le 3 janvier, date attribuée à la sainte par le calendrier ?

En réalité, le 26 novembre marque l'anniversaire de l'un des quelques 60 miracles prêtés à la sainte. En 1130, la maladie dite « des ardents », provoquée par l'ergot de seigle, tue 14 000 personnes à Paris. Pour mettre un terme à cette épidémie, l'évêque fait présenter la châsse de Sainte-Geneviève à 103 malades, qui l'effleurent. Tous sont immédiatement guéris, à l'exception de trois d'entre eux, restés sceptiques. Actuellement la châsse contenant les reliques de la Sainte est conservée à l'église Saint-Étienne-du-Mont, située à côté du Panthéon, à Paris.

« Et par Sainte-Geneviève, Vive la Gendarmerie ! »

Né vers 280 en Palestine, **Georges** entre dans l'armée romaine comme cavalier et meurt en martyr chrétien à la suite de nombreux supplices. La légende raconte qu'il a délivré une ville terrorisée par un dragon qui dévorait des jeunes filles. Sa valeur militaire et son héroïsme en font très tôt un saint vénéré par les soldats et les cavaliers pour l'idéal chevaleresque qu'il incarne. L'Angleterre le choisit comme protecteur dès 1222.

Georges devint soldat et tribun dans l'armée impériale ; c'est là que l'atteignit la persécution de l'empereur Dioclétien qui le fit décapiter vers 303 en raison de sa foi chrétienne, à Lydda, aujourd'hui Lod en Israël. Les circonstances exceptionnelles de sa mort l'on fait appeler par les chrétiens d'orient « le grand martyr ». Son culte s'est très rapidement

développé. Il est devenu le saint protecteur de nombreux pays, de l'Angleterre, notamment, et de la Géorgie qui porte son nom. Les croisades contribuèrent à donner au culte de Saint-Georges un grand éclat, notamment parmi les chevaliers français et anglais. Il était légitime que les cavaliers le choisissent comme saint protecteur. L'Arme Blindée de Cavalerie, créée en 1942 par le regroupement des unités de chars, de la cavalerie française et de l'artillerie à cheval l'a pris comme saint patron pour les valeurs qu'il représente : disponibilité, esprit de décision, calme et sang-froid, vivacité et panache. Riche d'un passé glorieux, la « Cavalerie » communément appelée, est une arme indispensable au cœur du combat. Saint-Georges est célébré le 23 avril, et tous les régiments suivent cette

tradition. L'arme blindée et cavalerie (ABC) est une composante de l'armée de Terre française.

Le 23 avril est l'occasion de célébrer l'esprit de corps et de rappeler les valeurs de la cavalerie.



SAINTE-GENEVIÈVE
« PATRONNE
DES GENDARMES »

Im memoriam

C'est avec une immense tristesse que les médaillés militaires s'inclinent devant le sacrifice du major de gendarmerie Mélanie Lemée assassinée en France dans l'exercice de ses fonctions, du maréchal des logis Andy Fila et de trois autres camarades en les personnes du brigadier-chef de première classe S.T.*, des brigadiers Tojohasina Razafintsalama et Arnaud Volpe morts au cours d'opérations au Mali, et au Tchad.

Les Médaillés militaires savent combien le service de notre pays est difficile, dangereux et parfois ingrat. Servir la France, sur notre territoire comme en opération extérieure, exige de la part de nos soldats une abnégation et un sens absolu du sacrifice.

Nous constatons que la mort chargée de couper le fil des vies humaines, ne font pas de distinction entre les grades, les fonctions, l'âge ou encore les missions, comme celle du major Lemée qui, en s'interposant sur notre territoire national, à tenter courageusement de faire en sorte que force reste aux lois de notre République. Que nos parachutistes Volpe et S.T. au cours d'une action de combat perdent la vie victime d'un engin explosif improvisé, ou bien comme le brigadier Razafintsalama décède dans l'explosion d'un véhicule suicide chargé d'explosifs. Mais aussi comme le maréchal des logis Fila, au cours d'une mission de maintenance sur un groupe frigorifique, pour que ses

camarades puissent, en rentrant de missions, avoir un minimum de confort pour pallier, un peu, le manque de leurs familles.

Il n'y a pas parmi eux de soldats plus importants que d'autres, sur notre sol ou à l'extérieur, il n'y a que des soldats qui servent les intérêts de notre pays, chacun à son niveau de responsabilité, chacun dans sa fonction, chacun dans sa mission, sans se poser la question de savoir pourquoi ou pour qui. Seule la notion de service de la France les anime.

En offrant leur vie pour notre pays, pour notre Nation ils deviennent pour nous tous un exemple qui, comme un phare, montre le chemin de l'honneur, ils ont rejoint le plus beau des panthéons, celui des soldats qui se trouve dans nos cœurs aux côtés de nos anciens et grands anciens. Qu'ils y reposent en paix, car chaque battement de nos cœurs les fait vivre à jamais.



**À la demande de la famille son nom n'est pas publié.*

José Miguel Real, président général a adressé des lettres de condoléances au nom de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire :

- au général Rodriguez, directeur de la Gendarmerie nationale ;
- au colonel commandant le groupement de Gendarmerie départementale du Lot-et-Garonne ;
- au général commandant la 11^e brigade parachutiste ;
- au chef de corps du 1^{er} régiment de hussards parachutistes ;
- au chef de corps du 14^e RISLP.

De nombreuses villes ont été décorées de la Légion d'honneur

De Chalon-sur-Saône, Tournus (71), Saint-Jean-de-Losne (21) décorées le 22 mai 1815, à Londres décorée en 2020... la liste est longue.

POURQUOI CES DÉCORATIONS ?

Instituée pour récompenser tous les genres de mérite, la Légion d'honneur ne pouvait pas être donnée seulement aux hommes les plus marquants du pays. Car, dans une grande nation, il n'y a pas que les hommes qui soient dignes de la reconnaissance nationale. Il existe aussi des institutions et des collectivités jouissant d'une personnalité morale ou civique, lesquelles, à certaines heures de grandes difficultés ou de danger public, ont rendu au pays les plus grands services. N'est-il pas juste qu'elles fassent aussi partie de la Légion qui est à l'honneur ? (Arnould Bonneville de Marsangy).

Ce geste spécial, ce fut d'abord le vote d'une mention honorable. Ensuite comme il faut toujours un support au souvenir, il a été décidé selon l'usage, l'érection d'une stèle, l'apposition de plaques sur les bâtiments publics, ou l'inscription brodée sur les drapeaux des plus brillantes unités. Napoléon suivit cet usage, en partie. Il ne décerna, jusqu'en 1814 son ordre ni à une ville, ni à un drapeau pas même à celui de la Garde qu'il éteignit aux adieux de Fontainebleau.

Mais ce fut quand même lui qui montra la voie au retour de l'île d'Elbe, en accordant pour la première fois la Légion d'honneur à trois villes dont le comportement pendant la campagne de France justifiait une telle exception.

La Restauration, la monarchie de Juillet, la Deuxième République ne l'imitèrent pas, mais son neveu Napoléon III, au cours de la campagne d'Italie, décora les premiers drapeaux. Dès lors les remises de décorations aux collectivités vont entrer dans les mœurs. C'est ainsi que 64 villes françaises et 5 villes étrangères ont été décorées de la Légion d'honneur.

VILLES FRANÇAISES

Les premières distributions de la Légion d'honneur à des villes eurent lieu pendant les Cent-Jours, le 22 mai 1815 pour Chalon-sur-Saône, Saint-Jean-de-Losne et Tournus. Le 7 mai 1864, pendant le Second Empire, ce fut Roanne qui fut décorée.

Une douzaine d'attributions de la Légion d'honneur furent accordées pendant la



Dijon - Place du 30 octobre et de la Légion d'honneur.

III^e République. Avant 1914 ce fut Châteaudun, Belfort et Rambervillers le 19 avril 1896, puis Saint-Quentin le 6 juin 1897, Dijon le 18 mai 1899, Landrecies le 29 septembre 1900 suivie de Bazeilles, Lille, Paris et Valenciennes, le 9 octobre de la même année. Saint-Dizier reçut la Légion d'honneur le 16 septembre 1905 et Péronne le 30 octobre 1913.

Pendant la Première Guerre mondiale, Liège (en 1914) et Verdun (en 1916) furent décorées. Pendant l'entre-deux-guerres, les attributions furent plus nombreuses (27), de même qu'après 1945 (25).

Les attributions les plus récentes ont été accordées à des villes étrangères : Volgograd (20 décembre 1984), Alger (août 2004) et Brazzaville (27 septembre 2006). En juin 2020, Londres est décorée de la Légion d'honneur pour avoir accueilli le général de Gaulle, chef de la France libre, durant la Seconde Guerre mondiale. La plupart des villes françaises décorées de la Légion d'honneur l'ont été pour des faits de guerre remontant parfois au XVI^e siècle ; c'est le cas pour la ville de Saint-Dizier.

GUERRES DE LA RÉVOLUTION ET DE L'EMPIRE

Huit villes ont été décorées de la Légion d'honneur pour des faits d'armes remontant à la Révolution française et au Premier Empire : Chalon-sur-Saône, Landrecies, Lille, Roanne, Saint-Jean-de-Losne, Thionville, Tournus et Valenciennes.

GUERRE DE 1870-1871

Dix villes obtinrent la Légion d'honneur pour leur attitude pendant la guerre franco-allemande de 1870 : Bazeilles, Bitche, Châteaudun, Dijon, Paris, Péronne, Phalsbourg, Rambervillers et Saint-Quentin.

GRANDE GUERRE

Vingt-deux villes durent leur décoration à la Première Guerre mondiale : Albert, Arras, Audun-le-Roman, Badonviller, Bapaume, Cambrai, Château-Thierry, Douai, Dunkerque, Gerbéviller, Lens, Longuyon, Longwy, Montdidier, Nancy, Nomeny, Pont-à-Mousson, Reims, Soissons et Verdun.

SECONDE GUERRE MONDIALE

Vingt-et-une villes furent décorées pour faits d'armes lors de la Seconde Guerre mondiale, ce sont : Abbeville, Amiens, Argentan, Ascq, Beauvais, Boulogne-sur-Mer, Brest, Caen, Calais, Etobon, Évreux, Falaise, Le Havre, Lorient, Lyon, Oradour-sur-Glane, Rouen, Saint-Dié, Saint-Lo, Saint-Malo et Saint-Nazaire.

CAS PARTICULIERS

Certaines villes furent honorées à plusieurs titres : Bapaume pour les guerres de 1870 et 1914-1918, Longwy en 1792, 1815 et 1870 ; Péronne pour le siège de 1536 et le siège de 1871 ; Thionville pour son rôle pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, la guerre de 1870 et sa fidélité à la France pendant son annexion à l'Allemagne.

Deux villes, Metz et Strasbourg furent décorées pour commémorer les épreuves subies pendant leurs annexions au II^e Reich et leur retour à la France. ★

André Géry

QUELQUES CITATIONS MARQUANTES



Evreux - 27

Chef lieu d'un département particulièrement éprouvé, à demi détruite et mutilée, Evreux, ville martyre, a été le centre de la Résistance dans l'Eure. Par sa large contribution dans sa lutte contre l'occupant, par les hommes et les chefs donnés à la Résistance, par ses blessures, par ses ruines et par ses deuils, par ses héros de la lutte clandestine, par ses nombreuses et glorieuses victimes, par son tribut en vies humaines, Evreux a bien mérité de la patrie.



Belfort - 90

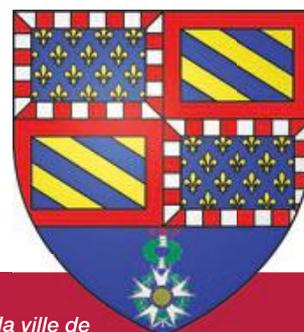
Par décret du président de la République, Félix Faure, en date du 19 avril 1896, la ville de Belfort a été autorisée à faire figurer dans ses armoiries la croix de la Légion d'honneur pour perpétuer le souvenir de sa résistance pendant la guerre en 1870-1871.



Bazeilles - 08

Les habitants de la ville de Bazeilles ont donné, en 1870, les preuves éclatantes de leur abnégation et de leur esprit de sacrifice à la Patrie.

Le gouvernement estime qu'une récompense exceptionnelle perpétuerait le souvenir d'une conduite digne de servir d'exemple aux générations futures.



Saint-Jean de Losne (21)

Durant les Cent-jours, Napoléon récompensa la ville de sa défense héroïque en lui attribuant la Légion d'honneur. Le 14 mars 1815, lors de son passage à Chalon-sur-Saône, il déclara aux représentants de Saint-Jean-de-Losne : « Dites à votre digne maire que je lui donne la croix ; car c'est pour vous, braves gens, que j'ai institué la Légion d'honneur et non pour les émigrés pensionnés par nos ennemis ». Saint-Jean-de-Losne, Chalon et Tournus ont été les premières villes décorées de la Légion d'honneur.



Arras - 62

Ville fière et vaillante, déjà témoin de luttes nombreuses, vient d'ajouter de brillantes pages à son passé de gloire.

Placée au pivot des opérations offensives et défensives des armées d'Artois, a supporté pendant plus de quatre ans, avec un patriotisme admirable, tous les dangers de la bataille sans précédent qui se déroulait à ses portes. Ruinée, presque anéantie, n'a pas désespéré et, sitôt délivrée, s'est mise au travail avec une admirable ardeur.



Bapaume - 62

Ville vaillante, digne de son glorieux passé, délivrée au lendemain d'une longue bataille dont les coups l'avaient frappée durement, et retombée après une année aux mains de l'ennemi.

Témoin de l'âpre lutte qui, comme en 1871, s'est livrée sous ses murs, a supporté toutes les épreuves avec héroïsme et a contribué à la victoire.



Metz - 57

Ville dont la fidélité à la France n'a connu aucune défaillance au cours d'une captivité qui dura quarante-huit ans. Riche d'un passé glorieux et sans taches, que ses malheurs n'ont pu tenir, exposée pendant des siècles aux convoitises de l'ennemi tout proche. A bien mérité d'être à l'honneur parce qu'elle a été longtemps à la peine. Symbolise dans l'affection émue de la Mère Patrie, la Lorraine enfin reconstituée dans son intégralité de province française.



Hommage au général Faidherbe, Médaillé militaire.

« Salut à toi, fier vainqueur de Bapaume, En lettres d'or la France écrit ton nom. Salut à toi, qui fit trembler Guillaume, Salut à toi, Gloire du Panthéon. »

Odon Carrette, Salut à Faidherbe, chanson patriotique

HISTORIQUE



Oradour-sur-Glane - 87

Après le vote de la loi d'amnistie du 19 février 1953 en faveur des Alsaciens-Mosellans, des « malgré nous », enrôlés de force dans la SS ayant participé aux exactions, la commune d'Oradour-sur-Glane renvoya la croix de la Légion d'honneur et la croix de guerre 1939-1945 qui lui avaient été attribuées en hommage aux 642 habitants de la commune massacrés et à la destruction totale du village par les SS de la division Das Reich le 10 juin 1944.

Le maire de la commune, élu en 1995, Raymond Frugier a fait de nombreuses demandes auprès de la préfecture et la Grande Chancellerie. Malgré maintes recherches, le brevet n'a jamais été retrouvé. D'où sa demande à Jacques Chirac, qui les mains sur les hanches m'avait répondu : « Je ne savais pas qu'en France, on perdait la Légion d'honneur. » Le Président de la République avait seul qualité pour faire établir et signer un nouveau brevet. Très attaché au symbole, il fit mettre à l'étude ce dossier qui a abouti rapidement à la signature d'un nouveau document le 3 février 2000, et installé en mairie le 21 octobre suivant lors de l'assemblée générale départementale des membres de la Légion d'honneur, se souvenant qu'il aura donc fallu un demi-siècle afin que cette distinction suprême trouve la place qui aurait toujours dû être la sienne dans la salle d'honneur/salle des mariages de la maison commune.



1815 - CHALON-SUR-SAÔNE, TOURNUS ET SAINT-JEAN-DE-LOSNE, PREMIÈRES VILLES DÉCORÉES DE LA LÉGION D'HONNEUR



Par décret impérial du 22 mai 1815, au Palais de l'Élysée, Napoléon, empereur des Français, décide que « l'Aigle de la Légion d'honneur fera partie des armes de ces villes : Chalon-sur-Saône, Tournus et Saint-Jean-de-Losne pour la conduite qu'elles ont tenue pendant la campagne de 1814 ».

Il s'agit de la campagne de France en janvier-février 1814. L'armée autrichienne tente de rejoindre Lyon, le Midi et le Centre de la France.

Le Val de Saône est défendu par de maigres troupes : gardes urbaines et compagnies de volontaires. Mâcon passe sous contrôle ennemi. Le général Alexandre Legrand et quelques officiers décident d'arrêter

l'invasion, à Chalon-sur-Saône d'abord, à Saint-Jean-de-Losne, enfin à Tournus qui réussit à « libérer » Mâcon. Succès sans doute éphémères, mais que Napoléon n'oubliera pas. Aux Cent-Jours, l'Aigle impérial se niche dans les armoiries de ces villes.

Louis XVIII les en prive peu après, supprimant toutes les nominations de Napoléon postérieures au retour de l'île d'Elbe. La monarchie de Juillet rend leur honneur aux trois cités sous la forme de la célèbre Étoile.

L'ordre de la Légion d'honneur exigeant initialement un serment, une personne morale ne peut pas s'y engager : d'où l'idée selon laquelle une ville ainsi honorée inscrirait l'Aigle (devenue Étoile) dans ses armes. Soixante-sept villes (dont trois étrangères) ont reçu de nos jours cette distinction, dont Dijon le 18 mai 1899 pour sa conduite en 1870-1871.

JFB



Un destin et un parcours peu ordinaire

Alfred Kugel, un « malgré nous ». Il est un fils de cette terre d'Alsace qui a connu bien des vicissitudes depuis un siècle et demi.

Il est né à Woerth-sur-Sauer le 17 août 1927 dans une famille protestante de 7 enfants.

L'armistice du 22 juin 1940 le fait devenir allemand, comme toute sa famille. Sa grand-mère aura été française puis allemande en 1870 puis à nouveau française en 1918. Elle redevient allemande mais aura la joie de mourir française en 1956.

Dans le cadre de « l'Aryanisation » voulu par les nazis, très rapidement, les instituteurs français sont envoyés en Allemagne et remplacés par des professeurs allemands. Alfred Kugel est blond aux yeux bleus et ses résultats scolaires sont remarquables. À 14 ans, en 1941, il est envoyé en Allemagne où il est scolarisé à Braunschweig. Seule la maman et le plus jeune frère restent à la maison, les autres sont tous au loin pour le travail obligatoire, sauf deux sœurs déjà mariées. C'est une très bonne école où le matin il y a cours et, l'après-midi, c'est le « lavage de cerveau » pour en faire de bons soldats de la Waffen SS. Il faut faire attention à ce que l'on dit dans ce monde où la délation est monnaie courante. Il écrit un jour au tableau : « *L'Alsace et la Lorraine sont français* ». On lui signifie que, à la prochaine incartade de ce type, il sera envoyé dans un endroit d'où on ne revient pas (déportation). En 1944, à 17 ans, il est enrôlé dans le service de travail obligatoire « Reich Arbeits Dienst » (RAD). Une désobéissance et c'était la déportation pour la famille. Un frère aîné sera même enrôlé dans la Waffen SS. Il déserte, rejoint l'Alsace et se cache dans le village. Une de ses sœurs sera enrôlée dans le « Bund Deutcher Mädchen » (BDM) puis emprisonnée à Esslingen pour fait de résistance et déportée pour désobéissance. Peu de temps après, le RAD est rattaché à la Wehrmacht en Alsace.

Il devient un « malgré nous » ! Le 13 septembre 1944, le train dans lequel il se trouve est attaqué par des avions anglais. Avec ses camarades, il se sauve dans un bois tout proche dans lequel ils sont à nouveau mitraillés. Il y a de nombreuses victimes. Lui est blessé à la jambe droite. Il est soigné dans un hôpital de l'est de l'Allemagne. Il reçoit la médaille allemande des blessés. Il revient en Alsace où il est maintenant dans une unité de combat en face des américains.

Le 10 janvier 1945, dans les Vosges, avec un camarade, ils franchissent les quelques kilomètres du no man's land et se rendent aux G.I. Il est versé dans la brigade « Alsace Lorraine » d'André Malraux qui est intégrée à la 1^{re} Armée française du « Roi Jean ». Il traverse le Rhin et participe à la victoire sur le nazisme jusqu'à la reddition.

Il est volontaire pour aller combattre les japonais et terminer cette guerre avec le général Leclerc au sein de la 9^e division d'infanterie coloniale. Pendant le transport maritime, les nippons capitulent. La troupe débarque à Saïgon. Il monte au Tonkin où il participe aux combats contre les bodois vietminh. Le 26 avril 1947, près de la frontière de Chine, il saute sur une mine et il doit être amputé de la jambe gauche. Il reçoit la croix de guerre 1939/1945 et sa deuxième médaille des blessés mais française cette fois. L'aventure militaire se termine là. 58 années plus tard, mieux vaut tard que jamais, le ministère de la Défense lui concède la Médaille militaire et il obtient une palme à sa croix de guerre.

Civil, grâce à l'appui indéfectible de sa sœur aînée, il reprend des études et devient kinésithérapeute. Après une période d'exercice en libéral, il entre dans un centre de



Alfred Kugel.

rééducation fonctionnelle et devient un technicien reconnu en prothèses orthopédiques. Cela devient sa passion.

Pédagogue vis-à-vis des stagiaires, il est spécialiste des prothèses de contact les plus utilisées par les amputés. Il collabore avec la revue *L'amputé* dans laquelle il publie de nombreux articles. Il fait aussi de nombreuses conférences où, parfois, il retire sa prothèse pour montrer et démontrer son propos. Il sait de quoi il parle !

En outre, compte tenu de sa connaissance de la langue allemande, il crée un lexique allemand-français pour les termes médicaux dans le domaine des prothèses. Il sert aussi de traducteur dans les colloques spécialisés. Une vie amplement remplie. Il quitte la vie active en 1990.

Par décret du 21 avril 2006, il est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Toujours bon pied bon œil, il s'occupe et chouchoute son épouse dont la santé lui cause quelques soucis. ★

Propos recueillis par Étienne Quatrelivre, président de la 398^e section de la Médaille militaire et vice-président du comité Val d'Yerres Sénart de la SMLH.

Le camp de concentration de Natzweiler–Struthof (67), un enfer organisé

« *Tout était organisé et tout était prévu pour nous faire disparaître.* »⁽¹⁾

(1) Témoignage de Pierre Rolinet, résistant déporté NN.



Vue d'ensemble de l'ancien camp depuis le haut du Mémorial.
© CERD-Struthof

Au cœur des Vosges, à 60 km de Strasbourg, sont conservés les vestiges du seul camp de concentration situé sur le territoire français. Un site souvent méconnu du public et pourtant, son camp central et sa nébuleuse d'une cinquantaine de camps annexes, répartie des deux côtés du Rhin, ont été des lieux d'enfer pour près de 52 000 déportés.

LA CONSTRUCTION DU KL-NATZWEILER

Le lieu-dit du Struthof, sur le Mont-Louise, est une station de ski très appréciée du début du XX^e siècle. Son cadre agréable est parfait pour se détendre en famille, facilement accessible aux Strasbourgeois.

Suite à la signature de l'armistice du 22 juin 1940, l'Alsace et la Moselle sont annexées de fait par le III^e Reich. Dès septembre 1940, le géologue colonel SS Blumberg repère le Mont-Louise pour

son filon de granit rose, matériau de choix pour les constructions de prestige du III^e Reich. La décision d'ouvrir un camp de concentration au lieu-dit du Struthof, proche de la carrière, afin d'y exploiter des déportés pour extraire ce granit rose est prise en mars 1941. L'auberge et la villa des alentours sont réquisitionnées par les SS. Les premiers déportés, en provenance du camp de concentration de Sachsenhausen, arrivent en mai 1941. C'est le début du *Konzentrationslager*⁽²⁾ Natzweiler⁽³⁾. Les travaux commencent. Toutes les infrastructures nécessaires sont construites par les déportés.

« *Je partis ce matin avec le Kommando Struthof. Ce Kommando se composait de deux groupes. Le premier groupe travaillait dans les bâtiments, au niveau du restaurant. Le deuxième dont je faisais partie était le Kommando Fluehe (nom du Kapo⁽⁴⁾ luxembourgeois) qui était celui de la construction de route.* »

Ernest Gillen, déporté luxembourgeois.

⁽²⁾ *Konzentrationslager* : camp de concentration en allemand.

⁽³⁾ Natzweiler : nom germanisé de la commune de Natzwiller où est installé le camp.

⁽⁴⁾ Détenu à responsabilité, désigné par les SS.

Les déportés du KL-Natzweiler sont majoritairement des déportés politiques. On retrouve aussi des « asociaux » et des droits communs et dans une faible proportion, des Juifs (déportés pour raisons politiques), des Tsiganes, des homosexuels... Les déportés viennent de toute l'Europe, plus de trente nationalités différentes sont enregistrées. Les plus nombreux sont les Polonais, les Soviétiques et les Français.



Le Kommando des brouettes, dessin de Henri Gayot.
© Avec l'aimable autorisation de la famille Gayot

LES DÉPORTÉS NUIT ET BROUILLARD : VOUÉS À DISPARAÎTRE

Juin 1943 est marqué par l'arrivée des premiers déportés NN (*Nacht und Nebel*, Nuit et Brouillard en français) au KL-Natzweiler⁽⁶⁾, ce sont pour la plupart des résistants destinés à disparaître sans laisser de traces. Les premiers NN français, arrivés en juillet, sont assignés à la construction de la *Kartoffelkeller* (littéralement « cave à pommes de terre »). Ils s'épuisent à excaver un sol rocheux pour y construire un énorme bunker de plus de 115 mètres de long. Aucun document n'a été retrouvé permettant de découvrir quelle devait être l'utilisation finale de cette construction. Cependant, certains indices permettent de penser qu'elle était destinée à protéger des machines-outils nécessaires à l'effort de guerre nazie. La *Kartoffelkeller* est le symbole de la cruauté des nazis sur les NN, de l'épuisement et de l'aviissement des déportés par le travail et les coups. Le chantier est placé sous la responsabilité de Franz Ehrmantraut, l'un des SS les plus redoutés du camp. Les déportés NN ne sont autorisés à accéder à l'« infirmerie » du camp qu'à partir d'octobre 1943.

« Un vrai travail de forçat nous attendait. Il consistait à piocher durement dans cette énorme butte qui s'offrait à nos regards. Il fallait d'abord niveler une partie de cette montagne. Puis creuser la fameuse cave, tout cela dans le roc, le granit (...) »

Max Nevers.

LES EXPÉRIENCES MÉDICALES ET LA SCIENCE NAZIE

L'horreur atteint son paroxysme avec l'aménagement d'une chambre à gaz expérimentale en 1943. À l'initiative de professeurs de médecine nazis de l'Université du Reich de Strasbourg (la *Reichsuniversität*), une petite pièce de 9 m² est construite à l'intérieur de l'ancienne salle des fêtes de l'auberge du Struthof. Elle sert à expérimenter un traitement contre le gaz de combat phosgène et à une « étude » raciale. Les expérimentations sont pratiquées sur des déportés cobayes. Accessoirement, elle est utilisée par les SS pour l'entraînement au port du masque à gaz.

La chambre à gaz du Struthof est tristement connue pour l'histoire des 86 juifs (59 hommes et 27 femmes). Ces déportés, choisis par un anthropologue SS au camp d'Auschwitz-Birkenau, sont envoyés au KL-Natzweiler afin d'y être gazés suite à la requête du professeur SS August Hirt. Les gazages ont lieu les 11 et 13 août pour les femmes et les 17 et 19 août pour les hommes. Cette procédure permet de tuer sans abîmer les corps afin de constituer une collection de squelettes. Cette collection



Un four crématoire est mis en fonctionnement à partir d'octobre 1943 dans la partie inférieure du camp. Initialement, il était installé près de l'auberge du Struthof.
© Jean-Philippe Preux

L'ancienne chambre à gaz est installée dans une annexe de l'auberge en 1943.
© CSAD-Mutzig



⁽⁶⁾ En 1943, Himmler désigne Natzweiler comme lieu de regroupement des déportés masculins, victimes du décret *Nacht und Nebel*.



Vue d'ensemble de l'ancien camp.
© CERD-Struthof

devait permettre de conserver des « modèles » de cette « race juive », destinée à être éradiquée. D'autres expériences sont menées au camp : recherche d'un vaccin contre le typhus et d'un traitement contre les effets du gaz de combat ypérite (gaz moutarde).

LES CAMPS ANNEXES

Le premier camp annexe du KL-Natzweiler ouvre à Obernai en décembre 1942. La plupart des kommandos sont créés pour fournir de la main-d'œuvre à l'industrie de guerre nazie. Besoins qui s'intensifient à partir de 1943 pour faire face aux difficultés de la *Wehrmacht* sur le front de l'Est. Les camps annexes sont souvent installés dans des bâtiments préexistants tels que des usines, des hangars ou même des tunnels comme à Urbès. Ils reprennent souvent la forme du camp principal avec baraquements, miradors et barbelés mais de manière beaucoup plus rudimentaire. De ce fait, les conditions de vie et travail des camps annexes sont souvent plus pénibles que celles des camps centraux. Sur les quelque 52 000 déportés de Natzweiler, environ 35 000 ne passent pas par le camp principal et sont envoyés directement vers ses camps annexes.

LA FIN DU KL-NATZWEILER

Face à l'avancée des Alliés, les SS évacuent le camp principal et les camps annexes situés sur la rive gauche entre septembre et octobre 1944. Les déportés sont principalement transférés à Dachau. Beaucoup sont ensuite retransférés vers les camps annexes de Natzweiler de la rive droite du Rhin. En effet, il s'agit d'une des spécificités de Natzweiler. Ses camps annexes continuent de fonctionner, malgré la fermeture du camp principal. Encore plus exceptionnel, de nouveaux camps annexes sont créés jusqu'en mars 1945 (Offenburg).

Lorsque les Américains découvrent le KL Natzweiler le 25 novembre 1944, il est vide. C'est le premier camp de concentration découvert à l'Ouest de l'Europe.

Le KL Natzweiler disparaît définitivement en mars-avril 1945 lorsque ses camps annexes situés en Allemagne sont évacués. Beaucoup de déportés doivent subir les marches de la mort. 5 000 déportés y perdront la vie. Sur les 52 000 personnes déportées au sein du KL-Natzweiler et de ses camps annexes, 20 000 ne reviendront pas (3 000 dans le camp central, plus de 17 000 dans ses camps annexes).

Dès décembre 1944, le camp est réutilisé comme un centre d'internement administratif français. Un ordre préfectoral ordonne d'interner tous les civils allemands vivants dans le secteur, puis les habitants de la région soupçonnés de collaboration avec les nazis. Le lieu devient ensuite un centre pénitentiaire de décembre 1945 à fin 1948.

LA CONSTRUCTION DU LIEU DE MÉMOIRE

Avant même la fin de la guerre, l'ancien camp devient un lieu de mémoire. Les déportés survivants s'organisent en associations et amicales, rendant hommage à leurs camarades disparus. L'État, comprenant l'importance de ce lieu, entreprend différents aménagements mémoriels destinés à le préserver. Le sol du site de l'ancien camp est classé Monument historique en 1950, et le bâtiment de la chambre à gaz en 1951. Le 29 mars 1954 une cérémonie officielle marque le début des travaux d'aménagement du lieu avec l'incinération symbolique d'une des baraques. Il est décidé de ne conserver que quatre baraques pour la mémoire du camp : un block dortoir, le block des cuisines, le block cellulaire et le block du four crématoire.



Un soldat américain examine les marques sur les vêtements des déportés lors de la découverte du camp.
© United States Holocaust Memorial Museum, courtesy of National Archives and Records Administration, College Park

Un Comité national pour l'érection d'un mémorial est créé en 1953. Lors de sa conception, le monument est pensé comme un «*mausolée pour les milliers de déportés sans sépulture*», une tombe symbolique pour ceux dont on ne retrouvera jamais les corps. Le mémorial *Aux héros et martyrs de la Déportation*, en pierre de Hauteville, évoque une flamme, celle de l'espoir, celle du crématoire et celle de la Résistance qui, selon le général De Gaulle, ne devait jamais s'éteindre. Une nécropole nationale prend place à côté du mémorial. Là, reposent les corps de 1 118 déportés français principalement exhumés en Allemagne. Le Mémorial national de la Déportation et la nécropole du Struthof sont inaugurés le 23 juillet 1960, par le général De Gaulle.

Depuis le classement de la totalité du site de l'ancien camp de concentration de Natzweiler au titre des Monuments historiques en 2011, l'État a entrepris des mesures de protection et de restauration des édifices existants. Après la restauration des baraques bunker et crématoire, c'est le Mémorial et la nécropole qui ont fait l'objet d'importants travaux en

2019. D'autres opérations poursuivent ces logiques de conservation et de restauration. Ainsi, la rénovation de la guérite d'entrée et des miradors actuellement en cours sera suivie de la restauration du bâtiment de la chambre à gaz, ainsi que de la baraque cuisine. L'ensemble de ces travaux s'inscrit dans un cadre plus global de valorisation du site échelonné sur seize ans.

LE CENTRE EUROPÉEN DU RÉSISTANT DÉPORTÉ

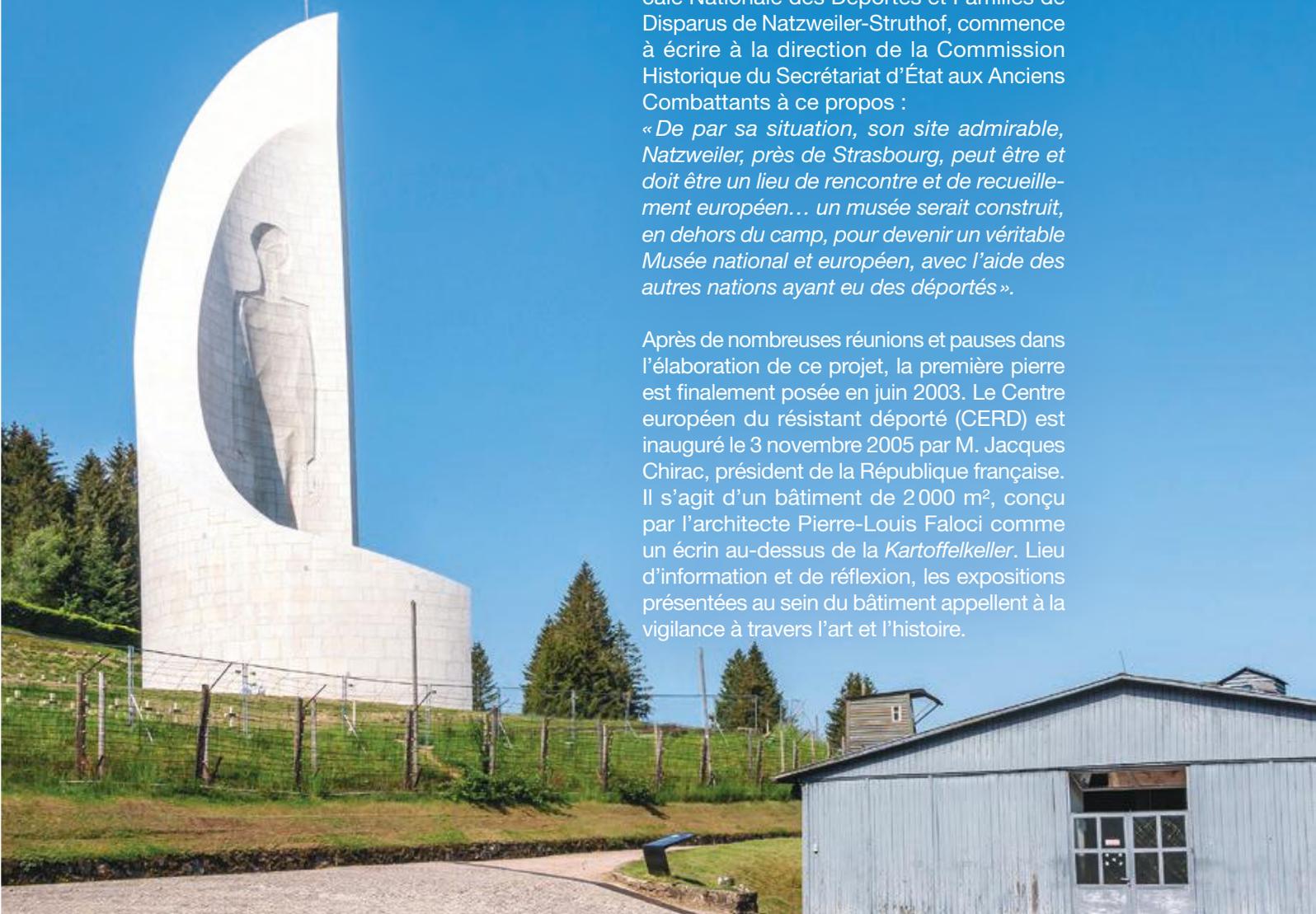


Intérieur du Centre européen du résistant déporté.
©CERD-Struthof

Depuis les années 60, un musée a pris place dans la baraque dortoir de l'ancien camp afin de raconter l'histoire du lieu. Mais assez tôt, l'idée de construire un nouveau bâtiment en dehors du camp émerge. En décembre 1988, Bob Sheppard, président de l'Amicale Nationale des Déportés et Familles de Disparus de Natzweiler-Struthof, commence à écrire à la direction de la Commission Historique du Secrétariat d'État aux Anciens Combattants à ce propos :

« De par sa situation, son site admirable, Natzweiler, près de Strasbourg, peut être et doit être un lieu de rencontre et de recueillement européen... un musée serait construit, en dehors du camp, pour devenir un véritable Musée national et européen, avec l'aide des autres nations ayant eu des déportés ».

Après de nombreuses réunions et pauses dans l'élaboration de ce projet, la première pierre est finalement posée en juin 2003. Le Centre européen du résistant déporté (CERD) est inauguré le 3 novembre 2005 par M. Jacques Chirac, président de la République française. Il s'agit d'un bâtiment de 2 000 m², conçu par l'architecte Pierre-Louis Faloci comme un écrin au-dessus de la *Kartoffelkeller*. Lieu d'information et de réflexion, les expositions présentées au sein du bâtiment appellent à la vigilance à travers l'art et l'histoire.



Vue du Mémorial depuis l'intérieur de l'ancien camp.
©CSAD-Mutzig



UNE VISITE AVEC UN IMPACT

Informers, transmettre l'histoire, ce sont ces actions essentielles qui font vivre la mémoire. À une époque où la voix des anciens déportés s'éteint progressivement, l'équipe du CERD travaille chaque jour à cette mission. Le site accueille près de 200 000 visiteurs par an, dont la moitié sont des scolaires. La politique pédagogique est au cœur des engagements de la structure. Ateliers, mallette pédagogique, préparation au Concours National de la Résistance et de la Déportation, ambassadeurs de la mémoire ou encore participation aux cérémonies commémoratives, ce sont autant de projets qui impliquent directement les jeunes générations dans le processus de mémoire.

«*Nous ne sommes pas sortis d'un camp de concentration comme nous y sommes entrés*» écrit Pierre Rolinet, déporté NN, à l'occasion de la journée du souvenir des victimes de la déportation, le 26 avril 2020. Bien qu'on ne puisse jamais pleinement imaginer la souffrance endurée par les déportés, nous espérons que lorsque chaque personne sort de ce lieu de mémoire, elle est elle aussi changée par ce qu'elle a pu voir durant sa visite. ★

Marie Janot, responsable communication Struthof-Natzwiller

René Chevolet, responsable des recherches historiques

Cérémonie nationale du Souvenir, 2016.
©CSAD-Mutzig



LE CERD VIENT DE LANCER UNE COLLECTE D'OBJETS ET DE DOCUMENTS AUPRÈS DES PARTICULIERS.

Les dons et prêts constituent les collections du CERD, qui s'engage à les préserver. Chaque objet ou document est le témoin du parcours des déportés et permet une meilleure connaissance de l'histoire du KL-Natzweiler. Les pièces recherchées peuvent prendre diverses formes telles que des photographies, des correspondances, des récits de résistants, de déportés mais aussi de témoins des événements en lien avec l'histoire du camp. Selon le souhait des propriétaires, les documents et objets peuvent être uniquement numérisés et photographiés pour ensuite leurs être rendus ou définitivement donnés au CERD.

Les donateurs sont priés de prendre un premier contact avec Sandrine Garcia, responsable de la collecte :

@ : sgarcia@struthof.fr

Tél. : 03 88 47 44 58

Quinquin, 6 ans, le plus jeune résistant de France bientôt inscrit au monument aux morts

Le nom de Marcel Pinte, surnommé Quinquin, tué accidentellement à 6 ans le 19 août 1944, sera inscrit sur le monument aux morts d'Aixe-sur-Vienne, le 11 novembre prochain.

Son surnom durant la Résistance : Quinquin, référence à ses origines du nord de la France et à la chanson *Le P'tit Quinquin*. Son grade : sergent. Après des années d'oubli, l'histoire vient de réhabiliter le jeune Marcel Pinte. Mort pour la France le 19 août 1944 à Aixe-sur-Vienne (Haute-Vienne) à l'âge de 6 ans, 4 mois et 6 jours, il est considéré aujourd'hui comme le plus jeune résistant de France.

La Résistance, Marcel Pinte, né le 12 avril 1938 à Valenciennes, y a baigné depuis le début. Ses parents, ses frères et sœur en font partie, sont agents de liaison, agents de renseignements ou maquisards. Son père, Eugène Pinte, alias le commandant Athos, est une figure du mouvement, œuvrant pour l'Armée secrète, l'Organisation de résistance de l'armée (ORA) et le service secret français de Londres, le BCRA (Bureau central de renseignements et d'action).



Avec son père, le Commandant Eugène Pinte Athos

UN TIR ACCIDENTEL FAUCHE LE JEUNE MARCEL

Dès 1941, Eugène crée à Aixe-sur-Vienne un centre de la Résistance, où son fils Marcel transmet des messages sans éveiller les soupçons. «*Il les plaçait sous ses vêtements, collés à sa poitrine risquant à tout moment une dénonciation par les collabos*», témoigne l'un des petits-fils du commandant Athos, Marc Pinte, 68 ans.

Originaire de Valenciennes, Marcel Pinte était avec son père, le commandant Athos, en Haute-Vienne pendant la guerre.

« Il aurait dû connaître la joie de la Libération »

Au lieu-dit La Gaubertie, on entretient des liaisons directes avec Londres et des parachutages sont organisés. L'un d'eux a lieu le 19 août 1944. Nom de code : «*Le myosotis est ma fleur préférée*». Ce jour-là, un tir accidentel de Sten, un pistolet-mitrailleur britannique dont le maniement est sensible, fauche le jeune Marcel.

Son enterrement a lieu deux jours plus tard, avec les honneurs réservés aux maquisards, en présence de nombreux bataillons. En septembre 1944, lors du dernier largage de matériel ordonné par le BCRA, des toiles de parachute noires sont déployées. Ultime hommage au garçon dont le décès



Marcel Pinte s'est vu décerner à titre posthume la carte de combattant volontaire de la Résistance. © LP/DR

a suscité une douleur immense au sein de sa famille et du maquis. Mais au fil des années, la courte vie de Marcel Pinte tombe dans les oubliettes de l'histoire. Jusqu'à ce qu'Alexandre Brémaud, descendant par alliance du commandant Athos décide de réhabiliter la mémoire du garçon. «*J'ai repris il y a quelques années tous les documents rassemblés à l'époque par des anciens du maquis et entrepris les démarches nécessaires.*»

Le 16 octobre 2018, l'Office national des anciens combattants de Caen reconnaît enfin, de manière officielle, que Marcel Pinte, appartenant à la Résistance intérieure française (RIF) est bien « mort pour la France ».

«*L'histoire se termine de façon plus digne pour lui, se félicite Alexandre Brémaud. Il aurait dû connaître la joie de la Libération et la fierté, toute sa vie, d'avoir participé à la Résistance.*» ★

Franck Lagier

La fourragère de l'Ordre de la Libération, portée par les élèves du 2^e bataillon de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr

Madame Florence Parly, ministre des Armées, accompagnée du général d'armée Thierry Burkhard, chef d'état-major de l'armée de Terre, a remis le 17 juin 2020 devant le musée de l'Ordre de la Libération à l'Hôtel national des Invalides, à titre honorifique et pour une durée d'un an, la fourragère de l'Ordre de la Libération à une délégation d'élèves-officiers du 2^e bataillon de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, rendant ainsi un hommage aux hommes et aux femmes qui ont œuvré à la libération de la France durant la Seconde Guerre mondiale.



Les élèves-officiers du 2^e bataillon ont choisi comme nom de baptême «Compagnons de la Libération», et bénéficient d'une dérogation exceptionnelle pour arborer la fourragère de l'Ordre de la Libération.

La remise de cette fourragère, aux Invalides par la ministre des Armées Florence Parly, est unique dans l'histoire de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, avec une portée honorifique et symbolique dans l'héritage des mille trente-huit Compagnons de la Libération.

À n'en pas douter, ces futurs sous-lieutenants, en portant la fourragère noir et vert, seront des passeurs de mémoire et réincarneront ces jeunes françaises et français ayant répondu à l'appel du général de Gaulle. Le reste de la promotion a reçu la fourragère, le 24 juin 2020 à Coëtquidan (Morbihan), lors d'une prise d'armes.

HISTORIQUE ET COMPOSITION DE LA FOURRAGÈRE

Par arrêté du 23 février 1996, Jacques Chirac alors président de la République, crée une fourragère aux couleurs de l'Ordre de la Libération, destinée à pérenniser cet ordre et à préserver de l'oubli le souvenir des Compagnons de la Libération et les épisodes glorieux des régiments ayant participé à la Résistance. Elle est portée au bras gauche par les dix-huit unités héritières du patrimoine des unités appartenant à l'Ordre de la Libération. La fourragère se compose d'un cordon rond, doublé sur la partie formant le tour de bras, dont les fils sont de nuances vert et noir

mélangées rappelant les couleurs du ruban de la croix de la Libération. Une extrémité du cordon forme un trèfle et l'autre extrémité est munie d'un ferret et d'un coulant en métal uni de la couleur du bouton de l'uniforme porté par les militaires des unités, bâtiments de guerre et formations aériennes concernés ; au-dessus du ferret le cordon forme un nœud à quatre tours. L'insigne de la croix de la Libération, d'un format réduit au tiers, est fixé entre le ferret et le nœud du cordon.

HISTORIQUE DE L'ORDRE DE LA LIBÉRATION

Par ordonnance du 16 novembre 1940, le général de Gaulle crée l'Ordre de la Libération, dans le but de récompenser les personnes, communes ou unités militaires qui s'illustrent dans la libération de la France. Il rencontre le scepticisme des pionniers de la France libre, qui ne cherchent ni récompense, ni compensation, et doit insister pour recevoir des propositions de noms. La première liste en comporte cinq.

En tout, ce sont cinq communes⁽¹⁾, dix-huit unités militaires des trois armées⁽²⁾, et mille trente-huit femmes et hommes qui entrent dans l'Ordre jusqu'en janvier 1946, date à laquelle le Général clôt les admissions.

Après les élèves du 2^e bataillon de l'ESM de Saint-Cyr qui ont été autorisés, à titre exceptionnel et temporaire, à porter la fourragère de l'Ordre de la Libération, le JO du 14 juillet 2020, annonce qu'un décret du 7 juillet ajoute neuf unités à la liste de l'annexe de l'arrêté du 23 février 1996 fixant la création de la fourragère de cet Ordre.

Parmi ces unités figurent des formations support du service action de la DGSE.



À la rubrique « armée de Terre » :

- le Centre d'instruction des réserves parachutistes de Romainville ;
- le Centre parachutiste d'entraînement spécialisé de Saran ;
- le Centre parachutiste d'instruction spécialisée de Perpignan ;
- le Centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes de Roscanvel ;
- le 44^e Régiment d'infanterie (DGSE).

À la rubrique « Marine nationale » :

- le porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle*, à titre dérogatoire ;
- le bâtiment de soutien à la plongée *Alizé* basé à Toulon.

À la rubrique « armée de l'Air » :

- l'escadron de formation de l'École de l'air, héritier du compagnonnage de l'escadrille française de chasse n°1 (croix de la Libération par décret du 21 juin 1941) ;
- le groupe aérien mixte 56 *Vaucluse* basé à Evreux.
- L'équipage du *Charles-de-Gaulle* avait déjà une dérogation depuis 2011 de même que les militaires de la DGSE. ★

JDG

⁽¹⁾ Nantes, Grenoble, Paris, Vassieux-en-Vercors et l'île de Sein.

⁽²⁾ Terre (neuf unités)

Le bataillon de marche n°2, la 13^e demi-brigade de Légion étrangère, le bataillon d'infanterie de marine et du Pacifique, le régiment de marche du Tchad, le 2^e régiment d'infanterie coloniale, le 1^{er} régiment d'artillerie coloniale, le 1^{er} groupe du 3^e régiment d'artillerie coloniale, le 1^{er} régiment de marche de spahis marocains, le 501^e régiment de chars de combat.

Air (six unités)

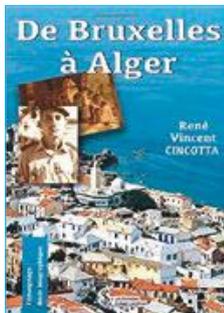
L'escadrille française de chasse n°1, le régiment de chasse Normandie-Niemen, le 2^e régiment de chasseurs parachutistes de l'armée de l'Air, le groupe de bombardement Lorraine, le groupe de chasse Île-de-France, le groupe de chasse Alsace.

Marine (trois unités)

Sous-marin *Rubis*, corvette *Aconit*, le 1^{er} régiment de fusiliers marins.

DE BRUXELLES À ALGER

Par René Vincent Cincotta



Les années ont passé, et à présent, aux portes de la vieillesse, l'heure du bilan à sonné. L'auteur sort les souvenirs ancrés au plus profond de sa mémoire. Loin d'imaginer que près de soixante plus tard, il écrirait son histoire. Il éprouve ce besoin de transmettre, peut être pour se libérer de cette expérience qui l'a marqué comme elle a marqué deux millions de gamins. Il

croyait avoir oublié ce passé, en fait on n'oublie rien, inconsciemment l'homme occulte une période de sa vie, il se protège tout simplement.

Cherchant absolument un coté positif à cette aventure, l'auteur dira que l'amitié, l'esprit de corps et la confiance entre les hommes de tous grades de la compagnie sont primordiaux dans ces moment là.

Prix indicatif 22,90 euros – Éd. Sydney Laurent, 173 pages, ISBN 979-10-326-1624-6

LE GENDARME ET LA MORT

Par Cyrille Pagnoz



Gendarme issu du monde agricole, l'auteur devient, au gré des affectations et des enquêtes, technicien en identification criminelle. TIC ! Un métier rare auquel rien ne le prédestinait !

Depuis quinze ans, les découvertes de cadavre, suicides, homicides, autopsies ou encore incendies rythment son quotidien.

La mort, rarement naturelle, souvent violente, résultant d'un suicide ou d'un meurtre est devenue son principal partenaire

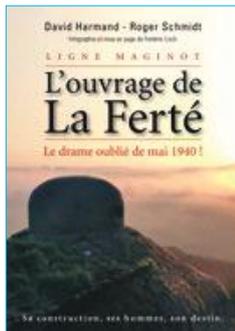
de travail. Elle ne le laisse jamais indifférent. Susceptible d'amener de fortes émotions, de remuer des souvenirs elle peut venir, un temps, perturber le travail ou la sérénité du technicien. La pression du TIC est constante... Bien des enquêtes sont couronnées de succès. L'auteur des faits est confondu, jugé, condamné... D'autres laissent un goût amer, des questions sans réponse, des corps disparus, des erreurs, des échecs...

Toujours en activité à Besançon et membre très actif à la 144^e section (membre du comité), Cyrille Pagnoz raconte sa vie de gendarme au travers des enquêtes, parfois incroyables, qui ont changé sa perception de l'être humain.

Prix indicatif 25 euros – Éd. L'Harmattan, 271 pages, ISBN 978-2-343-20052-1

L'OUVRAGE DE LA FERTÉ, LE DRAME OUBLIÉ DE MAI 1940 !

Par David Harmand et Roger Schmidt



Lové dans une boucle de la Chiers, l'ouvrage de La Ferté est une construction de la célèbre ligne Maginot. Comportant deux blocs de combats reliés par une étroite galerie à 25 mètres sous terre. Son équipage est composé de 105 soldats commandés par un jeune lieutenant originaire de Montmédy, le lieutenant Maurice Bourguignon. Cette position militaire domine la vallée de la Chiers et contrôle les débouchés

vers Stenay et Verdun. Attaqué par la 71^e division d'infanterie allemande en 1940, il subira courageusement les assauts de la Wehrmacht avec des pertes humaines pendant près de 4 jours avant la complète l'annihilation des survivants par asphyxie à l'aube du 19 mai 1940.

Ce livre est le résultat d'un long travail de recherche et d'une collecte méticuleuse de documents qui dura près de 5 ans. Les auteurs, David Harmand & Roger Schmidt ont la particularité d'être franco-allemand et sont amis depuis plus de 10 ans. Leur enquête sur l'histoire de l'ouvrage de La Ferté est le fruit d'un travail minutieux agrémenté de 620 photos dont de nombreux clichés d'époque inédits, 30 plans et cartes illustrées vous permettent d'avoir une vision éclairée de la situation militaire des deux belligérants

de l'époque. Dès les premières des 304 pages qui constituent la publication, on dégage 3 grandes parties. La première, technique, reprend en détail les données spécifiques de la vie et de l'armement de l'ouvrage. Une seconde, éclaire d'une vision plus humaine les tenants et aboutissants de la bataille et sa fin tragique. Et enfin la troisième explique le calvaire des familles et leurs recherches désespérées quant au devenir de leur hommes.

Cette publication vous fera revivre la grande et la petite histoire de ces "soldats du béton". Le livre regorge d'anecdotes et de courriers de membres de la garnison qui décrivent avec de nombreux détails, les espoirs et les peurs de ces hommes morts sur un petit bout de terre ardennaise. Une publication en hommage à un pan de notre histoire dont nous fêtons il y a peu encore le 80^e anniversaire.

Prix indicatif 45 euros – 304 pages, ISBN 9-782-957-155-200

Commande auprès de :

David Harmand – 23 rue du Radimont – 54730 Gorcy

L'ouvrage de La Ferté, le drame oublié de mai 1940 !

Imprimez et retournez ce bulletin de souscription et votre chèque (à l'ordre de David Harmand) à l'une des adresses ci-dessous.

Nom : _____

Prénoms : _____

Adresse : _____

Commune : _____

Pour tout renseignement complémentaire ou achat groupé, téléphonez au : **03 24 42 35 76.**

Centenaire de la 238^e section de Chalon-sur-Saône

Le 9 février 2020, la caserne Carnot, siège de la Base Pétrolière Interarmées (BPIA) à Chalon-sur-Saône, accueille la 238^e section qui tient son assemblée générale et célèbre son centenaire (1920-2020).

L'ingénieur en chef de première classe Sylvain Hilairet, directeur de la BPIA, dans son discours de bienvenue rend hommage aux Médaillés militaires et salue leur dévouement à la Nation. L'assemblée statutaire est tenue avec la participation de trente-trois membres. Le président et secrétaire, Jean-Pierre Poisot conduit cette assemblée assisté du trésorier Pierrick Blanc et de la vice-présidente des dames d'entraide Françoise Joly. Les différents rapports sont approuvés.

À l'issue de l'AG, une cérémonie particulière célébrant le centenaire de la section est organisée en présence du sous-préfet Jean-Jacques Boyer, du sénateur Jean-Paul Emorine, du maire Gilles Platret, du colonel Sylvain Hilairet, du capitaine Jean-Luc Tassa, commandant en second la compagnie de gendarmerie, de Thomas Brugger, directeur de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. Dans un premier temps, un dépôt de gerbes (sous-préfet, maire, colonel et médaillés) est effectué au pied du mâât des couleurs. Treize porte-drapeaux d'associations patriotiques et d'anciens combattants du Chalonnais et d'Autun, accompagnés de leur présidente et président, rehaussent le caractère solennel de cette cérémonie ainsi que la participation en uniforme de sept Médaillés militaires d'active de la BPIA. Une cinquantaine d'invités entoure ce dispositif.

Puis, à l'issue de cette cérémonie, déplacement à l'extérieur de la caserne pour rejoindre le carrefour des Médaillés militaires sis à proximité où un dépôt de gerbes est effectué en présence de l'ensemble des participants.



Ce carrefour des Médaillés militaires a été inauguré le 21 juin 2009, une plaque a été dévoilée. Ce lieu a été choisi car la caserne Carnot, qui abrite aujourd'hui la Base Pétrolière Interarmées, est un lieu chargé d'histoire puisqu'elle a hébergé principalement le 56^e R.I. de 1889 à 1921 et le 134^e R.I. de 1924 à 1940. Ces prestigieux régiments se sont notamment illustrés sur les Théâtres d'opérations de l'Est et du Nord de la France, aux Dardanelles et en Indochine et durant les conflits de 1914-1918 et 1939-1945. Durant la Seconde Guerre mondiale, cette caserne occupée par les Allemands a porté le nom de *caserne Adolphe Hitler*. L'avenue de Paris, quant à elle, en 1944-1945, a été le témoin des passages incessants des convois militaires libérateurs. Dans cette enceinte militaire et sur cette avenue, de nombreux combattants étaient porteurs de la Médaille militaire dont la devise *Valeur et discipline* trouve légitimement place en ce lieu. Ensuite, lors de la réception, le président remercie vivement les autorités d'avoir honoré par leur présence le centenaire de la section. Après un court historique de la caserne Carnot, il relate l'épopée de la Médaille militaire depuis sa création en 1952 et rappelle l'origine et le cheminement de la S.N.E.M.M. Il conclut par la 238^e section.

Créée le 17 mars 1920, elle était l'une des associations phares de la ville de Chalon-sur-Saône où il y régnait un esprit de grande camaraderie. Jusque dans les années 1970, un bal de prestige et de grande tenue était organisé et rassemblait plus de cinq cents invités. Toutes les manifestations connaissaient un fort succès. En 1939 les effectifs comptaient trois cents Médaillés militaires et plus de trente dames patronnesses. La cotisation était alors de vingt-cinq francs. Le domaine social avait une part très importante (indemnités de layette, de décès, aide aux orphelins, aux nécessiteux étaient accordées). En 1975, quatre cent soixante-quinze adhérents et cent trois dames patronnesses permettaient de faire vivre sans difficulté l'entité où le caractère social dominait.

Aujourd'hui, quatre-vingt-quatre adhérents dont dix-huit veuves et trois dames d'entraide poursuivent l'œuvre des anciens. Monsieur le maire, monsieur le sénateur, monsieur le sous-préfet ont salué le travail des associations et principalement celui des Médaillés militaires pour leur implication dans le devoir de mémoire et dit l'honneur d'être à la célébration de ce centenaire. Après un échange de cadeaux, le verre de l'amitié a clos cette commémoration. Le président a reçu du sénateur *la médaille du Sénat*. ★

Le président, Jean-Pierre Poisot

Le jeu de cartes

C'était une journée tranquille, quelque part dans un pays en guerre.

Les fusils, les mortiers et les mines ne se faisaient pas entendre.

Le jeune soldat savait que c'était Dimanche, le jour du Seigneur.

Il s'assit et sortit de sa poche un vieux jeu de cartes qu'il étala sur sa couchette.

À ce moment précis, un sergent apparut et lui demanda : « Pourquoi ne vas-tu pas avec le reste du peloton ? »

Le soldat répondit :

- *J'ai souhaité rester seul pour passer du temps avec le Seigneur.*

Le sergent lui répondit alors :

- *Il me semble plutôt que vous alliez jouer aux cartes !*

Le soldat lui dit :

- *Oh! non, sergent. Vous voyez, puisque nous ne sommes pas autorisés à avoir des Bibles ou d'autres livres de spiritualité dans ce pays, j'ai décidé de parler au Seigneur au moyen de ce jeu de cartes.*

Le sergent lui demande alors, incrédule :

- *Comment faites-vous donc ?*

- *Vous voyez l'as de cœur, sergent, cela me rappelle qu'il n'y a qu'un seul Dieu.*

Le **chiffre 2** représente les deux parties de la Bible, l'ancien et le nouveau testament.

Le 3 représente le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Le 4 me fait penser tantôt aux quatre évangiles : Matthieu, Marc, Luc et Jean ; tantôt aux 4 amis qui ont amené le paralytique auprès de Jésus.

Le 5 me fait penser aux 5 pains et 2 poissons que Jésus a multiplié pour nourrir la foule.

Le 6 peut représenter les six jours que Dieu a pris pour créer le ciel et la terre.

Le 7 représente la journée où Dieu s'est reposé après avoir fait la Création.

Le 8 me rappelle la famille de Noé et sa femme, leurs trois fils et leurs épouses, les huit personnes épargnées par Dieu dans l'inondation qui a détruit la terre.

Le 9 montre les lépreux qui ne remercièrent jamais Jésus après qu'il les eu guéris. Seul un est revenu pour rendre gloire.

Le 10 représente les dix commandements que Dieu a transmis à Moïse sur les tablettes de pierre et que je veux m'appliquer à suivre.

Le Valet me fait penser au jeune homme riche qui tristement s'est éloigné de Jésus.

La Reine me rappelle la reine Esther qui a été courageuse pour secourir son peuple.

Le Roi représente Jésus-Christ pour moi, car il est le Roi des Rois.

Quand je compte les points sur toutes les cartes, j'arrive à un total de 365, un pour chaque jour de l'année.

Il y a un total de 52 cartes dans un jeu, une carte par semaine, 52 semaines pendant une année.

Quand je veux parler à Dieu et le remercier, je viens ici et je sors mon jeu de cartes qui me rappelle tout ce pour quoi je dois lui être reconnaissant.

Le sergent écouta attentivement et resta là, pensif. Il avait perdu tant de ses amis au combat.

Au bout d'un moment, les larmes aux yeux, il dit au jeune soldat :

« Puis-je vous emprunter ce jeu de cartes ? Des amis se rappellent à moi ».

Qui suis-je ?

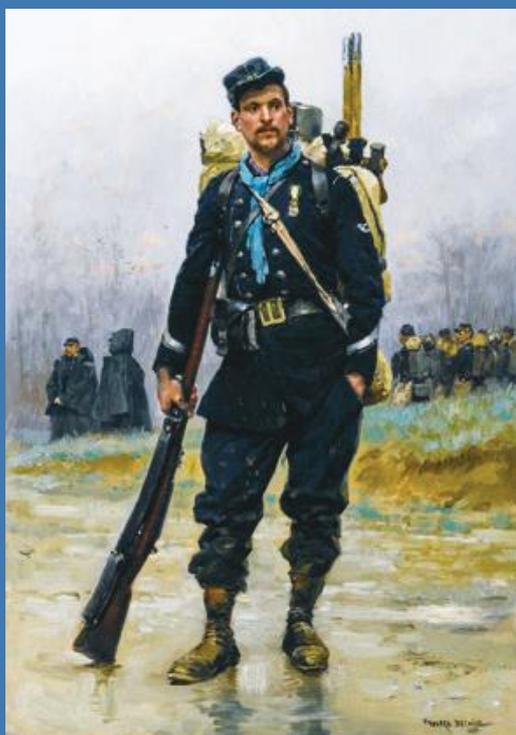
→ D'origine modeste, je suis né à Besançon le 15 mars 1816.

Entrepreneur d'organisations festives sous le Second Empire, je devins organisateur officiel des fêtes et mon entreprise décorait les villes visitées par Napoléon III. J'ouvre des tanneries à Saint-Ouen et je deviendrai le fournisseur officiel des armées.

Mon entreprise produira pour l'armée, selles, chaussures, mais également des tentes. Je passerai une partie de ma vie à Hyères, ville où mon passage reste encore très visible.

Je quitte ce monde à Paris en 1883.

Solution page 37.



© Edouard Jean Baptiste Detaille

86^e Congrès National

Appel à candidatures à la fonction d'administrateur national.



**Date limite de réception le 31 décembre 2020
cachet de la poste faisant foi.**

Nous invitons dès maintenant tous les sociétaires (membres titulaires, membres associés, Dames d'entraide) souhaitant postuler pour une fonction d'administrateur national à se faire connaître. Conformément à l'article R 2.2 du règlement intérieur (édition de l'année 2010), les candidatures doivent être adressées par courrier simple à l'attention du Président général de la S.N.E.M.M.

Elles seront impérativement accompagnées :

- d'un CV et d'une lettre de motivation mentionnant outre les fonctions exercées au sein de l'une des structures de la S.N.E.M.M., toutes les activités et responsabilités exercées par le postulant, tant dans le domaine social, qu'associatif et professionnel ;
- d'une déclaration sur l'honneur certifiant qu'ils ne font l'objet d'aucune interdiction de gérer ou de faillite personnelle ;
- d'une photo d'identité récente (sans coiffure).

Toutes les candidatures seront examinées en conseil d'administration. Après la recevabilité du dossier du postulant, un tirage au sort sera effectué au cours de la réunion de travail.

La liste des candidats sera présentée suivant l'ordre du tirage cité précédemment, dans la revue « La Médaille Militaire » et / ou tout autre procédé d'information jugé nécessaire par ledit conseil.

Nombre de postes à pourvoir au maximum et en fonction des résultats du scrutin majoritaire = 12 (effectif d'un collège d'administrateurs).
Le mandat est de quatre ans, de 2021 à 2025.

L'acte de candidature devra se trouver dans une enveloppe close et marquée « **CANDIDATURE ADMINISTRATEUR NATIONAL** » sans autre ajout ; celle-ci se trouvant à l'intérieur de l'enveloppe d'envoi adressée au Président général.



MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Nous sommes heureux de vous compter parmi nos abonnés à la revue « La Médaille Militaire » et/ou à notre site internet www.snemmm.fr. Afin d'être en conformité avec la nouvelle réglementation sur la protection des données applicable depuis le 25 mai 2018 (RGPD), il convient de nous assurer à nouveau de votre consentement à recevoir nos parutions et nos actualités. Ainsi, nous tenons à vous informer que vos données personnelles sont enregistrées dans un fichier privé et sécurisé, exclusivement destiné à la diffusion de « La Médaille Militaire » et la communication. Le responsable de leur traitement est le délégué à la protection des données de la S.N.E.M.M. – monsieur Jean-Paul Viry – qui a été désigné en conseil d'administration. Si vous souhaitez continuer à les recevoir, aucune démarche n'est à entreprendre. Si vous souhaitez vous désabonner ou exercer votre droit d'accès au détail de vos données, à leur rectification ou à leur effacement, vous pouvez le faire à tout moment par email à : dpc@snemmm.fr

Extraits du dictionnaire des expressions d'origine militaire

Écrit par Patrick C. REMM (Médaille militaire).

CHAUSSETTES À CLOUS, BARBOUZES (Toutes armes)

Initialement, au début du siècle, l'expression s'applique aux souliers ferrés des forces de l'ordre et qu'elles utilisent comme armes. Elle fut ensuite utilisée avec ironie dans les armées pour qualifier les personnels du renseignement (DGSE ou DPSD), appelés également moustaches, à ne pas confondre avec les barbouzes, contractuels ponctuels parfois employés par les services spéciaux pour des actions que la morale pourrait réprover. (C'est bien évidemment de l'histoire ancienne, on n'agit plus ainsi de nos jours).

À LA HUSSARDE (Cavalerie)

De façon cavalière, brutale mais aussi audacieuse.

Les hussards ou *houzars*, cavaliers légers d'origine hongroise sont apparus dans nos armées sous Louis XIV et y ont acquis un renom mérité d'allant, de bravoure et de hardiesse.

Entreprenants auprès du beau sexe mais ne disposant pas en campagne de guerre de temps pour faire une cour dans les règles, ils

ont acquis une double réputation militaire et galante de rapidité dans l'action pour obtenir la décision qui justifie particulièrement le qualificatif à la hussarde. On peut les comprendre quand on sait que, selon le général Lassalle (1775-1809) : « *un hussard qui n'est pas mort à 30 ans est un jean-foutre* ».

FAIRE LONG FEU (Artillerie)

Trainer une chose en longueur, échouer.

Métaphore pour signifier que la poudre ou la mèche s'allume trop lentement pour pouvoir faire exploser la cartouche. Si la poudre est humide ou de mauvaise qualité, elle ne fulmine pas (explosion) mais brûle lentement et envoie le projectile sans force à quelques pas. Le coup, techniquement faisait long feu, et manquait son but !

Cette origine crée une ambiguïté dans l'emploi actuel de la locution. Si l'on dit qu'un projet a fait long feu, cela signifie qu'il a trainé en longueur pour, en définitive, ne jamais se réaliser. Mais on dit aussi qu'untel n'a jamais fait long feu dans son emploi, pourtant cela ne suggère pas qu'il ait particulièrement réussi son coup, puisqu'il a été mis à la porte.

*Le général
Lassalle, peint
par Edouard
Detaille en 1912.*



01

AIN 1136 – Miribel–Monttuel– Meximieux– Bourg-en-Bresse–Trévoux

Assemblée générale 2020



La 1136^e section a tenu son assemblée générale le 8 mars 2020 à Tossiat avec la participation d'une centaine d'adhérents présents ou représentés.

Le président Alfred Four a remercié les personnalités présentes puis un instant de recueillement a ensuite été observé en hommage aux disparus de l'année. Lors de son rapport moral, il a remercié les membres actifs pour leur investissement envers la section. Il a rappelé le rôle social de la SNEMM qui peut venir en aide aux membres en difficulté, cas de deux familles en 2019. Il a demandé aux présents, s'ils avaient parmi leurs connaissances des Médaillés militaires, de les inciter à rejoindre la SNEMM. Puis il a évoqué les drames qu'ont connus nos soldats sur les différents théâtres d'opérations extérieures et les victimes d'attentats.

La secrétaire, Michèle Marguiron, a détaillé les nombreuses manifestations et cérémonies auxquelles avaient participé les membres du comité durant l'année 2019.

Enfin le trésorier, Jean-Claude Léger, ne laissant rien transparaître de sa maladie a présenté, très courageusement, une situation saine des finances de la section.

Les deux contrôleurs aux comptes, Odette Faccini et Joseph Chaintreuil, ont confirmé la bonne situation financière et les trois rapports ont été approuvés à l'unanimité.

Puis le président a convié l'assemblée à se rendre au monument aux morts de la commune pour un dépôt de gerbe aux couleurs de la SNEMM suivi de la minute de silence et de l'hymne national. Après le vin d'honneur quatre-vingt personnes ont partagé un repas très amical.

Peu après l'assemblée, le trésorier Jean-Claude Léger (gendarme en retraite) est décédé le 4 juillet 2020. Membre de la section depuis 2012, il est devenu trésorier en 2013 avec toute la rigueur et la compétence dont il faisait preuve continuellement. Il était Médaillé militaire depuis 1996. Malgré les conditions sanitaires qui s'imposaient, plusieurs Médaillés militaires et quatre porte-drapeaux, en présence de sa famille et de ses amis, lui ont rendu un dernier hommage.

2B

HAUTE-CORSE Union Départementale

Hommage à monsieur Philippe Fratacci



Les Médaillés militaires et les anciens combattants de Haute-Corse sont en deuil. Notre compagnon et ami le sergent-chef Philippe Fratacci nous a quitté le 14 mai 2020, à l'âge de 99 ans. Il a fait partie du corps expéditionnaire français lors de la campagne d'Italie. Il s'est

particulièrement distingué lors de la bataille de Monte Cassino en obtenant deux citations. Volontaire pour servir en Indochine, il se distingue de nouveau en obtenant deux autres citations. De retour en France, il se porte volontaire pour servir en Afrique du Nord où il obtient une autre citation. Il fait valoir ses droits à la retraite en 1963 après dix-sept ans de service et se retire dans son village de Moltifao.

Il a été de ces hommes hors du commun, qui ont honoré la France par leur dévouement et leur entière implication. Il inspirait le respect de tous ceux qui l'ont connu, il restera une référence et un exemple de patriotisme.

Il était titulaire des décorations suivantes :

- Chevalier de la Légion d'honneur ;
- Médaille militaire ;
- Croix de guerre 39/ 45 avec deux citations ;
- Croix de guerre TOE avec deux citations ;
- Croix de la Valeur militaire avec une citation ;
- Croix du combattant volontaire ;
- Croix du combattant ;
- Médaille coloniale ;
- Médaille du corps expéditionnaire en Italie ;
- Médaille commémorative 1939 / 1945 ;
- Titre de reconnaissance de la Nation ;
- Médaille coloniale agrafe extrême orient ;
- Médaille commémorative Indochine ;
- Médaille commémorative AFN.

Au nom des Médaillés militaires, de tous les anciens combattants et amis qui ont tenu par leur présence à rendre un dernier hommage à notre ami Philippe Fratacci, je présente nos très sincères condoléances à la famille et aux proches et je les assure de toute notre compassion.

03

ALLIER 1689 – Gannat

Madame Gilberte Janin : centenaire à la section



Le 26 juillet 2020, le président de la 1698^e section des Médaillés militaires de Gannat a participé à une petite réception, organisée par la famille à la maison de retraite de Gannat, pour fêter le centième anniversaire de Mme Gilberte Janin. Dame d'entraide depuis 2004, elle a eu cent ans le 22 juillet dernier. Encore très alerte, elle était entourée de ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants et a apprécié pleinement l'événement. À cette occasion la section lui a offert quelques présents et friandises. Cette réunion s'est poursuivie par un repas de famille qui s'est déroulé dans la plus stricte intimité en raison des mesures sanitaires actuelles.

La section de Gannat compte désormais dans son effectif deux centenaires. En effet M. Aimé Tert, doyen de la section, a fêté quant à lui ses 100 ans le 14 janvier dernier.

11

AUDE 216 – Carcassonne

Quelle jeunesse pour monsieur Odile Chaluleau, Médaillé militaire



À l'aube de la fête nationale, le dimanche 12 juillet 2020, Odile Chaluleau, originaire de Fourtou, a fêté ses 99 ans. Le lieutenant (CR) Jacky Loison président de la section n'a pas hésité un moment à aller souhaiter les 99 printemps d'Odile. Celui-ci est locataire à la maison de repos du Bastion (ancienne clinique) de Carcassonne. Il est Médaillé militaire depuis 1978, soit 52 ans de titularisation de cette prestigieuse médaille

appelée le plus souvent *La légion d'honneur des sous-officiers*. Issu de la Gendarmerie nationale, il a exercé dans plusieurs brigades dont sa dernière affectation était Carcassonne avant de prendre une retraite bien méritée en 1965 avec le grade d'adjudant-chef. En très bonne forme, c'est avec un énorme plaisir qu'il a partagé avec sa famille un excellent gâteau amené par son président de section. En cette période difficile, ce moment de convivialité intense a été très apprécié avec le désir de le renouveler en 2021 pour cette fois célébrer le centenaire de notre jeune Odile. Joyeux anniversaire Odile et soyez fort.

13

BOUCHES-DU-RHÔNE 290 – Aix-en-Provence

Monsieur Bernard Melcus nous a quittés



Le président et les membres de la 290^e section d'Aix-en-Provence ont la tristesse de vous faire part du décès de leur camarade Bernard Melcus le 13 juin 2020.

Né en 1925, engagé volontaire en 1945 dans les troupes coloniales, il effectuera deux séjours

prolongés en Extrême-Orient : Cochinchine de juin 47 à juin 50, puis Tonkin de juin 52 à décembre 54.

Décoré de la Médaille militaire en 1960, de la croix de guerre des TOE avec étoile d'argent, titulaire de la carte du combattant en 1956, décoré de la croix du combattant volontaire avec barrette Indochine et du titre de reconnaissance de la Nation.

Titulaire du brevet supérieur de comptabilité des troupes de marine, il quitte l'Armée en 1964 avec le grade d'adjudant-chef.

Il a consacré plus de 25 années de sa retraite « civile », au service de la vie associative, particulièrement au sein de l'Association Nationale des Anciens et Amis de l'Indochine (ANAI) du département des Bouches-du-Rhône dont il a été le secrétaire général pendant longtemps et dans le socio-culturel.

22

CÔTES-D'ARMOR 824 – Beausais-sur-Mer

Un ancien de Diên Biên Phu et de l'Algérie à l'honneur



Monsieur Auguste Roinnel est né le 5 juin 1935. À l'âge de 18 ans il s'engage dans l'armée au 1^{er} Bataillon de Marche du Tchad. Il débarque à Saïgon le 13 avril 1954 et restera en Indochine jusqu'au 23 juillet 1955. Il quitte Diên Biên Phu avec le dernier avion pouvant décoller, la piste étant devenue impraticable à cause des trous de bombes.

À son retour, il est affecté en Algérie jusqu'au 5 juillet 1961. Au cours de ce séjour, le parachutiste Auguste Roinnel sera deux fois cité. Le 25 novembre 1957 : citation à l'ordre de la Brigade avec l'attribution de la croix de la Valeur militaire avec étoile de bronze. Le 23 avril 1959 : citation à l'ordre du Régiment avec attribution de la croix de la Valeur militaire avec étoile de bronze. Auguste Roinnel est titulaire de :

- Médaille militaire depuis le 19 mai 1967 ;
- Médaille coloniale avec agrafe « Extrême-Orient » ;
- Diplôme de la médaille commémorative des Opérations de Sécurité et de Maintien de l'ordre en Afrique du Nord ;
- Diplôme de reconnaissance de la Nation.

Par décret du 30 octobre 2019, publié au Journal officiel du 1^{er} novembre 2019, il est nommé au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur, au titre du ministère des Armées.

Il a été décoré par le général René Baulain, le 14 juillet, en présence de monsieur Ernest Ménard, président du comité de Dinan.

25 DOUBS 1066 – Val de Morteau

Cérémonie du 8 mai aux Combes

La commémoration de la Libération du 8 mai 1945 a été célébrée dans le respect des consignes sanitaires et dans la simplicité au monument aux morts de Remonet. Présidée par monsieur le maire, André Pichot, accompagné de Jean-Louis Mougin, conseiller municipal et de Christian Suarez, président de la 1066^e section des Médailleurs militaires du Val de Morteau et également président de la section locale des anciens combattants et conseiller municipal. Après lectures du message du président de la République et du communiqué de l'Union Nationale des Combattants, la cérémonie a consisté en un dépôt de gerbe suivi de l'appel des Morts de la commune. Une minute de silence a clôturé cette manifestation qui s'est déroulée sans les enfants des écoles ni du public pour cause de confinement. Notre précédent président de la section, Bernard Frisetti, était quant à lui présent à la cérémonie de Villers le Lac.



35 ILLE-ET-VILAINE 73 – Rennes

Assemblée générale du 9 février 2020

Le dimanche 9 février 2020 s'est tenue l'assemblée générale de la 73^e section de Rennes à Cesson Sévigné. Le président Serge Thareault a déclaré ouverte cette assemblée. Un moment de recueillement a été demandé en mémoire de nos camarades décédés. Le secrétaire Yves Allanet a présenté le rapport d'activité, suivi du trésorier François Gautier pour le rapport financier entériné par les deux vérificateurs aux comptes, Henry Weiss et Hubert Legoff. Le président a ensuite exposé son rapport moral. Tous les rapports ont été approuvés à l'unanimité. Puis ont suivi les interventions de Guy Leray, président de l'UD 35 et du capitaine Gilles Robert, représentant le lieutenant-colonel commandant le 2^e RIMAT de Bruz. Pour clôturer cette assemblée, le président a remis un diplôme d'honneur pour 50 ans et plus d'obtention de la Médaille militaire à Roland Damour, les diplômes d'honneur à Henry Weiss et Hubert Legoff, la médaille d'argent au vice-président Pierre Chaudron et à notre ancien porte drapeau Jean-Louis Uhlen, la médaille de vermeil au trésorier François Gautier. Il a terminé par la remise du nouveau drapeau de la section au porte-drapeau Jean Hardy.

Toutes les personnes ont été invitées au pot de l'amitié qui s'est déroulé comme d'habitude dans une ambiance conviviale et cinquante-quatre personnes ont participé au repas.



40 LANDES 184 – Mont-de-Marsan

L'adjudant-chef Charles Richard est fait commandeur de la Légion d'honneur



Le 14 juillet 2020, Charles Richard, retraité des Troupes de marine, a reçu, des mains du GCA (2s) Paul Urwald, la cravate de commandeur de la Légion d'honneur. Cette décoration, rare pour un sous-officier, récompense une carrière militaire entièrement consacrée aux troupes parachutiste et la participation à de nombreuses activités associatives.

Né en 1929 à Benouville (14), Charles Richard s'engage à 18 ans et rejoint le 2^e Bataillon de parachutistes coloniaux où il sert jusque fin 1949. Un an plus tard, sergent, il effectue un second séjour au 5^e Bataillon colonial de commandos parachutistes. Lors de l'investigation d'un village, le commandant en second tué et son lieutenant blessé, le jeune sous-officier dirige l'opération. Il est fauché par une rafale de mitrailleuse et blessé à la cuisse et à la main droite.

Rapidement rapatrié en métropole et hospitalisé à l'HIA Percy, il y rencontre sa future épouse, Nicole, qui y est infirmière. La Médaille militaire lui est conférée le 26 août 1953, il a alors 23 ans.

Il poursuit sa carrière au Sénégal en juin 1955 au 4^e Bataillon colonial de commandos parachutistes avec le grade de sergent-chef. Il est de retour en métropole le 22 janvier 1958.

Nommé adjudant, il rejoint le 3^e RPIMA à Alger en juin 1959 et ce jusqu'en février 1962. Il rentre définitivement en métropole en juin 1966 et fait valoir ses droits à la retraite le 6 décembre 1967.

Retiré à Mont-de-Marsan (Landes) avec son épouse et ses 6 enfants, il n'oublie par le milieu militaire en s'investissant à l'UNP, à l'UNSOR et à la Médaille militaire (il sera président de la 184^e section).

Il est également titulaire de la croix de guerre des TOE avec 4 étoiles d'argent et 1 étoile de bronze, de la croix de la Valeur militaire avec 1 étoile d'argent et 1 étoile de bronze, de 5 citations à l'ordre de la division, de 2 citations à l'ordre de la brigade et de nombreuses médailles commémoratives.

41 LOIR-ET-CHER 116 – Blois

Hommage à madame Cécile Rol-Tanguy



Le 12 mai 2020, le drapeau des Médailleurs militaires de la 116^e section de Blois a rendu un dernier hommage à Cécile Rol-Tanguy lors du passage du convoi funéraire, escorté par deux motards de la gendarmerie. Geste pour saluer la mémoire de celle qui fut une combattante de l'ombre, dont le père est mort en déportation à Auschwitz et qui était entrée dès juillet 1940 dans la clandestinité, une date qui n'est pas anodine au regard de l'Histoire.

Médaille de la Résistance, grand-croix de l'ordre national du Mérite, grand officier de la Légion d'honneur, elle portait ses décorations en souvenir de ses camarades morts dans la lutte contre l'occupant nazi et la libération de Paris.

Le cortège funéraire est arrivé à sa dernière étape au cimetière de Monteaux. Dans ce petit village, entre la Cisse et le coteau, où elle a vécu une retraite discrète et paisible, à côté de son époux, le colonel Henri Rol-Tanguy, disparu en 2002, une jeune violoniste accompagnée d'un tambour a joué Le Chant des partisans. C'est dans un hommage silencieux, simple et digne à l'image de la défunte que se figent Yves Rousset, le préfet de Loir-et-Cher, la colonelle Isabelle Poirot et les vingt-deux militaires, au garde-à-vous et baïonnette au canon, de la section d'honneur appartenant au détachement air de Romorantin.

49 MAINE-ET-LOIRE 131 – Angers

Un porte drapeau en opération Résilience



Depuis le début de l'opération Résilience lancée le 25 mars 2020, le 6^e régiment du Génie d'Angers participe activement à l'engagement contre la propagation de la COVID 19 en soutenant les services publics et les collectivités locales. Du 24 avril au 20 mai 2020, le régiment angevin a pu apporter son soutien logistique et son expertise au centre hospitalier territorial (CHT) d'Angers en la personne de l'adjudant-chef Jean-Michel Poulet, réserviste opérationnel de ce régiment et également secrétaire et porte-drapeau de la 131^e section de la Médaille militaire d'Angers.

La mission était celle-ci : chaque semaine, l'Agence régionale de santé (ARS) transmettait ses directives au CHT pour qu'il procède à la répartition, au colisage et à la distribution des éléments individuels de protection (masques, tabliers, blouses, gants et gel hydro-alcoolique) dans le département du Maine-et-Loire (49).

Durant quatre semaines, il a partagé son savoir-faire acquis au cours de sa très belle carrière militaire avec une équipe de six volontaires, quatre étudiants en pharmacologie et deux personnels du CHT. Satisfait, il considère que la mission fut dense et la cause noble, il a fallu faire preuve de flexibilité et de réactivité. Le 6^e RG est venu renforcer le dispositif avec deux équipes de militaires venues appuyer les transporteurs du CHT afin de faire face à l'augmentation des flux.

L'adjudant-chef Jean-Michel et ses équipes ont géré la mise en colis et la livraison de 2207500 masques, 737900 tabliers, 5400 blouses, 32600 gants et 2250 litres de gel hydro-alcoolique.

La direction du CHT tient à souligner l'engagement de tous et à remercier l'adjudant-chef Jean-Michel, ses équipes ainsi que les bénévoles du CHT pour leur dévouement et leur professionnalisme. Leur investissement a permis au personnel soignant d'assurer aux malades des conditions sanitaires plus favorables en ces temps compliqués.

L'ensemble du conseil d'administration et les adhérents(es) remercient l'adjudant-chef Jean-Michel pour sa disponibilité et mesurent pleinement l'honneur ainsi fait à la 131^e section.

52 HAUTE-MARNE 1727 – Joinville – Wassy

Hommage à monsieur Henri Mangin



Notre camarade Henri Mangin s'est éteint le 16 mai 2020 à l'âge de 87 ans à l'hôpital de Joinville (52).

Après avoir effectué son service militaire de 1954 à 1956 à Karlsruhe (Allemagne), il entre en

1961 à l'école préparatoire de Gendarmerie de Chaumont. Puis il est affecté à l'escadron de gendarmerie mobile de Langres et partira en Algérie jusqu'en mai 1962. En 1965, il intègre la brigade mixte de Vitry-le-François, puis la brigade territoriale de Châlons-sur-Marne et les brigades motorisées de Châlons-sur-Marne, Saint-Dizier et Joinville où il terminera sa carrière en 1988 en tant qu'adjudant-chef commandant de brigade.

Titulaire de la Médaille militaire depuis le 26 avril 1984, il rejoint la 1727^e section de Joinville en janvier 1989. De 1992 à 2013 il a été le porte-drapeau de la section et a participé avec engagement à toutes les manifestations patriotiques. Le diplôme de la médaille de vermeil accompagné de la décoration lui a été remis en janvier 2019.

Il était titulaire de la croix du combattant, de la médaille de la reconnaissance de la Nation et de la médaille commémorative des opérations extérieures en Algérie. Suite aux recommandations sanitaires, ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale à Bouquemont (55) en présence du président de la section et du porte-drapeau.

À sa famille, nous renouvelons nos sincères condoléances.

1727 – Joinville – Wassy

Hommage à monsieur Yves Maillot



Notre doyen Yves Maillot s'est éteint le 9 mai 2020 à l'âge de 96 ans à l'hôpital de Joinville (52) des suites du Covid-19.

Notre camarade a combattu en Indochine et en Algérie au sein de l'armée de Terre. Le 30 juin 1962, la Médaille militaire lui a été concédée.

Il rejoint la 1727^e section de Joinville en janvier 1977. En 2012, le diplôme de 50 ans et plus de détention de la Médaille militaire lui a été décerné et le diplôme de la médaille de vermeil accompagné de la décoration lui a été remis en janvier 2019.

Il était titulaire de la croix du combattant volontaire agrafe Indochine et AFN, de la croix du combattant, de la médaille de la reconnaissance de la Nation et de la médaille commémorative des opérations extérieures en Algérie.

Yves Maillot était quelqu'un de très jovial et de très sympathique. C'était toujours un plaisir de lui rendre visite.

Conformément aux recommandations sanitaires, ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale à Joinville en présence du président de la section et du porte-drapeau.

À sa famille, nous renouvelons nos sincères condoléances.

54

MEURTHE-ET-MOSELLE

841 – Conflans-Jarny-Briey

Hommage à monsieur Roger Pleignet



Roger Pleignet nous a quitté le 11 mai dernier. Né le 25 décembre 1926, il s'engage en octobre 1944, à 17 ans et demi. Il est incorporé à la 9^e DIC (Division d'Infanterie Coloniale). Il participe en qualité de tireur au bazooka, aux combats de la boucle

du Doubs puis c'est l'épopée alsacienne de l'hiver 1944-1945. Il participe aux batailles de Mulhouse, de Strasbourg, de Wittenheim dans les rangs du 3^e bataillon du 6^e régiment d'Infanterie Coloniale. Ensuite, c'est la bataille de la poche de Colmar du 2 au 9 février 1945, dans un froid sibérien de -20°C, un vent glacial et un mètre de neige. À l'issue de ces combats, il rejoint l'Indochine, jusqu'en 1947.

Roger était titulaire de nombreuses décorations :

- Médaille militaire concédée le 11 mai 1966 ;
- Croix de guerre 39/45 avec étoile de bronze et deux citations ;
- Croix du combattant agrafe Indochine ;
- Médaille outre-mer (ex-médaille coloniale) avec agrafe Indochine.

Il a été le dernier président de la 302^e section des Médailleurs militaires de Briey (54), avant de demander sa fusion avec notre 841^e section en 1998. Il a été également le dernier président de l'amicale des Anciens de la 9^e DIC mais n'ayant pas de successeur il fusionne avec la section UNC-AFN de Joeuf (54). Ancien combattant, il ne cessera jamais de s'impliquer dans les actions patriotiques et les devoirs de mémoire. Roger est décédé un jour après son épouse Jeanne, avec qui il formait un couple fusionnel. Elle a toujours partagé son implication et l'a soutenu dans tous ses engagements.

C'est en présence d'un nombre restreint de personnes qu'un hommage et les honneurs ont été rendus à notre camarade. Trois personnes seulement de notre 841^e section étaient présentes, le secrétaire et son épouse, dame d'entraide, ainsi qu'un de nos porte-drapeaux, avec le drapeau de l'ex-302^e section de Roger, dont nous avons la garde.

L'ensemble de la section présente à la famille, ses plus sincères condoléances.

56

MORBIHAN

125 – Vannes

Hommage à monsieur Jean-Paul Hamel



Un « Para Colo » nous a quitté. Jean-Paul Hamel, notre vieux soldat est parti rejoindre ses compagnons de la cuvette de Diên Biên Phu à l'âge de 94 ans.

Après avoir été incorporé dans l'armée du général De Lattre de Tassigny, il participe à la prise de

Colmar en février 1945. Breveté Para chez les américains, il rejoint les commandos du général de La Bollardière pour son premier départ en Indochine. Il sera parachuté avec le bataillon Bigeard au début des combats. Sur la piste menant à « Isabelle » sa colonne essuie un déluge de feu, des tirs d'obus et de mortiers meurtriers. Sur quatorze hommes, il fait partie des deux rescapés, mais son bras est arraché : « C'est là que je me suis fait dégommer » dira-t-il. Il était officier de la Légion d'honneur, Médaille militaire depuis janvier 1954, blessé deux fois, titulaire de cinq citations dont une à l'ordre de l'Armée.

Il avait fait la une de Paris Match du 28 octobre 1950 à l'occasion d'un reportage sur les commandos paras qui se battaient en Indochine avec une photo largement reprise pour illustrer la prière du Para notamment. 70 ans après, ce magazine se souvient, retrouvez l'hommage qui lui est fait à l'adresse suivante : <https://www.parismatch.com/Actu/Societe/Jean-Paul-Hamel-parachutiste-Indochine-couverture-Paris-Match-1685578>.

59

NORD

191 – Dunkerque

Centenaire de madame Odette Verheyden



Le 23 juin 2020, par un très bel après-midi, Thérèse Debyser et Alain Cornille, respectivement trésorière et président de la 191^e section des Médailleurs militaires de Dunkerque ont rendu visite à Odette Verheyden au foyer logement Hiestia, 11 rue Racine à Dunkerque. Ils lui ont offert une boîte de chocolats pour son 100^e anniversaire avec leurs souhaits de santé en signe d'amitié envers cette veuve de Médaille militaire et dame d'entraide depuis le 1^{er} janvier 1985. Visitée régulièrement par madame Debyser, elle a été très touchée de cette démarche et du cadeau remis en partageant une pâtisserie dans la bonne humeur.

62

PAS-DE-CALAIS

1622 – Marquion

Serge Lesage n'est plus

Porte-drapeau durant sept ans au sein de la 1622^e section des Médailleurs militaires de Marquion et environs, Serge Lesage s'est éteint le vendredi 17 juillet 2020 à l'âge de 84 ans.

Engagé dans l'armée de Terre en 1955, il est par la suite breveté parachutiste. Affecté le 13 avril 1959 au 2^e Groupe saharien, dans les commandos de chasse, il sera gravement blessé par balle et grenade en

MANU FÊTES

LE CRÉATEUR FRANÇAIS DE DRAPEAUX BRODÉS

490, Allée du Millésime
26600 MERCUROL-VEAUNES

04 75 08 24 87

www.manufetes.com

octobre 1960 lors d'une opération dans les environs de M'Raïer (Algérie). Serge a été cité avec croix de la Valeur militaire à l'ordre de la division le 8 février 1960. Il est cité à nouveau avec croix de la Valeur militaire à l'ordre de la brigade le 6 juin 1960. Titulaire de la croix du combattant et de la commémorative AFN, la Médaille militaire lui a été concédée le 10 avril 1975. Nous avons perdu un ami.



63 PUY-DE-DÔME

878 – Billom

Cérémonie à l'Arc de Triomphe

Le 12 mars 2020, trente-cinq élèves du lycée Pierre-Joël Bonté de Riom dans le Puy-de-Dôme se sont rendus sous l'Arc de Triomphe avec le drapeau de leur lycée afin de participer au ravivage de la Flamme du Soldat inconnu. Ils étaient accompagnés par leurs professeurs et les drapeaux de la France Mutualiste et de la 878^e section des Médailleurs militaires de Billom (63).

Les élèves scolarisés en 1^{er} bac professionnel « Topographe-Géomètre et Assistants d'architecte-Economie du Bâtiment » représentaient leur lycée qui s'est doté de son propre drapeau tricolore. Ce projet innovant, unique en France, a pour objectif de développer et de promouvoir les valeurs de la République et la notion d'engagement dans l'établissement.

Les générations actuelles ont la chance de ne pas avoir connu les guerres de masse du 20^e siècle mais elles n'en sont pas moins héritières des différentes générations du feu. Elles se doivent de participer aux cérémonies commémoratives en portant haut les couleurs de la France et de la République pour affirmer et partager leurs engagements d'aujourd'hui et de demain dans le cadre d'une démarche citoyenne et intergénérationnelle. C'est ainsi que ce jeune drapeau a déjà participé aux cérémonies du 11 novembre 2019 à Riom, porté par Luann Fouillit, élève de ce lycée. Cette première sortie a été fortement saluée par les autorités civiles et militaires présentes lors de ce ravivage.

Ont assisté à cette cérémonie : les élèves de 1^{er} bac professionnel « Topographe-Géomètre et Assistants d'architecte-Economie du Bâtiment » du lycée Pierre-Joël Bonté, Eddy Ozio professeur de lettres-histoire et délégué académique à l'éducation à la Défense de Clermont-Ferrand, Florence Coutouly professeure de lettres-anglais, Luann Fouillit porte-drapeau du lycée Pierre-Joël Bonté, Alain Fouillit porte-drapeau de la 878^e section des Médailleurs militaires de Billom, Denys Chappay porte-drapeau de la France Mutualiste.



67 BAS-RHIN

Union Départementale

Monsieur Jean Geyer et son épouse nous ont quittés

M. Jean Geyer est décédé le 2 avril 2020 à 91 ans. Appelé sous les drapeaux en 1949, il est affecté au 25E RA à Thionville. Engagé volontaire, il sert en extrême orient au 1/4 RAC au Tonkin de 1951 à 1953 et retour au 25E RA puis rejoint le bataillon de marche 1/25 RA au Maroc. A l'indépendance du Maroc le 1/25 passe la frontière à Oudja et stationne dans le secteur de Mascara. En 1958 il rejoint le 4/32 RA à Landau (FFA) en qualité de chef de section instructeur, puis Müllheim (FFA) comme adjoint au directeur du peloton des élèves sous-officiers. Second séjour en AFN au 1/64 RA dans les Aurès. En 1960, à la dissolution du 1/64, il retourne au 32E RA à Müllheim où il occupe différentes fonctions : sous-officier de sécurité au bureau de la place, interprète-traducteur et porte-étendard du régiment de 1965 à 1967. Il fait valoir ses droits à la retraite en 1968. Il se consacre alors à la vie associative en particulier à la 829E section où il occupe différentes fonctions : secrétaire, vice-président et enfin président de 2007 à 2015 date de dissolution de la section. Bon vivant, il savait animer nos réunions de présidents de section avec des chants militaires. A la dissolution de la section, il a conservé le drapeau et participait ainsi aux cérémonies patriotiques et aux décès de ses anciens adhérents. Médaille militaire en 1964, Croix du combattant, Croix de guerre T.O.E, TRN (Indochine, Maroc, Algérie).

Peu de temps auparavant, son épouse Jeannine, dame d'entraide de la 829^e, est décédée le 27 mars 2020 à l'âge de 87 ans. Elle aussi participait activement à la vie de la section.



236 – Strasbourg

Prise de fonctions du gouverneur militaire de Strasbourg



Le 10 juillet 2020, le général Vincent Giraud, commandant la 2^e Brigade blindée et délégué militaire départemental du Bas-Rhin, a pris ses fonctions de gouverneur militaire de Strasbourg et déposé une gerbe au monument aux morts, place de la République. Compte-tenu des règles sanitaires, l'assemblée était réduite et un seul porte-drapeau était présent à cette cérémonie.

Lors de la réception qui a suivi au palais Guyot Deux-Ponts dans le péristyle, le général a prononcé un discours dans lequel il a remercié tout d'abord les diverses autorités dont la nouvelle maire de Strasbourg Jeanne Barseghian, il a dit son émotion d'être le 100^e gouverneur militaire et a rappelé les vicissitudes du passé alsacien, le serment de Koufra, l'honneur qui lui était fait de cette affectation strasbourgeoise. Les échanges et prises de contact se sont poursuivis dans les jardins du palais.

71 SAÔNE-ET-LOIRE

1349 – Louhans

80^e anniversaire de l'appel du 18 juin 1940



La situation de crise sanitaire engendrée la pandémie de la Covid 19 a contraint les autorités civiles à modifier le déroulement de cette cérémonie. D'ordinaire, toutes les associations patriotiques de Louhans, la batterie-fanfare et un nombreux public assistent à cette commémoration. Après consultation de madame la sous-préfète et de monsieur le maire de Louhans-Chateaufort, l'association des Anciens combattants et les Médailleurs militaires ont obtenu une présence limitée à 10 personnes.

Laurent Boulay, président des Anciens combattants et 1^{er} vice-président de la 1349^e, et Charles Janodet président ont préparé à leur niveau une cérémonie digne de ce nom. Il était impensable que ce jour marquant le 80^e anniversaire de l'appel historique du Général de Gaulle ne soit pas honoré solennellement. C'est ainsi que cinq Médailleurs militaires ont représenté la 1349^e au monument de la Résistance à Louhans: le président Charles Janodet, le porte-drapeau Robert Lonjarret, le 1^{er} vice-président Laurent Boulay, le trésorier Gérard Leloup et Christophe Ruez. Le cérémonial s'est déroulé dans le respect des directives propres à ce genre de manifestation.

Cette brève mais émouvante cérémonie inscrite dans le devoir de mémoire, s'est déroulée en présence de deux épouses de Médailleurs. On peut déplorer que seulement huit personnes soient présentes, ce jour-là, au monument de la Résistance, mais la ferveur était perceptible et les honneurs envers celui qui a sauvé la France en 1940 ont été rendus.

En outre, cette situation particulière a permis de lire attentivement tous les noms gravés dans le marbre, de ceux qui ont donné leur vie au cours de la Seconde Guerre mondiale. Honneur et Gloire aux 77 résistants F.F.I. du Louhannais, aux 56 volontaires F.F.I. du 2^e B.C.P. (Bataillon de Chasseurs à pied créé le 15 septembre 1944 à Louhans) et aux 10 déportés décédés dans les camps, soit 143 bressans morts pour la France.

En ce jeudi 18 juin 2020, la 1349^e section des Médailleurs militaires de Louhans peut relater, sur son journal de marche, la satisfaction du devoir accompli.

1349 – Louhans

Centenaire de madame Madeleine Dupasquier



Née le 28 avril 1920 à Charolles (71), Madeleine Dupasquier, dame d'entraide, est notre 1^{er} centenaire. Après sa scolarité à Mâcon, elle devient employée commerciale et rencontre son futur époux, Robert Dupasquier, en 1949.

Celui-ci, militaire, est mobilisé pour combattre l'ennemi, mais en 1940, fait prisonnier, il est envoyé en Allemagne pour cinq longues années. En 1945, de retour en France après la victoire, il s'oriente vers la Gendarmerie nationale.

Affecté en Allemagne, le couple rejoint à Constance dans le Bade-Wurtemberg.

En 1957, la naissance de Marie-Chantal, les comble de bonheur. Ils rejoignent la brigade de gendarmerie de Saint-Germain-du-Plain (71) pour 2 ans. Robert fait valoir ses droits à la retraite en 1959 et décide de s'installer dans cette charmante commune. Il décède en 1993 à l'âge de 73 ans.

Veuve, Madeleine adhère comme dame d'entraide à la 1076^e section de Saint-Germain-du-Plain. Elle s'adonne à l'entretien de sa maison et de ses fleurs pour lesquelles elle voue une grande passion. En 2010, à quatre-vingt-dix ans, elle rejoint une famille d'accueil qui l'entoure de beaucoup d'affection. En 2019, elle est admise à l'E.H.P.A.D. de Saint-Germain-du-Plain. Le dimanche 08 mars, lors de l'assemblée générale, le président a été heureux d'annoncer son inscription 1^{re} le 28 avril 2020.

Une réception devait être organisée pour son anniversaire mais, pandémie oblige, cela a dû être reporté. Le président Charles Janodet et son épouse, Georges Promonet, président honoraire et ex-président de la 1076^e section et son épouse, vice-présidente des dames d'entraide, ont rendu visite à Madeleine le mercredi 24 juin 2020.

Au nom de la section, ils ont été honorés de lui souhaiter un excellent anniversaire. Elle a exprimé sa vive reconnaissance et ses remerciements après avoir reçu la médaille d'or de la SNEMM. Gâteaux et champagne ont accompagné cet instant de convivialité. Cette marque de sympathie envers notre centenaire témoigne du remarquable esprit de cohésion, de solidarité et d'amitié qui règne depuis des années au sein de la section.

79

DEUX-SÈVRES 886 – St-Maixent-l'École

Remerciements au général commandant l'ENSOA



À l'occasion de son départ, après deux ans de présence à la tête de l'ENSOA, les Médailleurs militaires de la 886^e section ont tenu à remercier le général Jean-Michel Guilloton pour son attachement à notre décoration.

Durant son commandement à Saint-Maixent-l'École, le général a entretenu des relations très cordiales avec la section tout particulièrement en honorant de sa présence les assemblées générales. De par sa volonté, le musée du Sous-officier a pu proposer au public une exposition temporaire intitulée *Histoire de la Médaille militaire* du 11 novembre 2019 au 1^{er} avril 2020. Avec son accord, le 85^e congrès national de la SNEMM, annulé pour raisons sanitaires, devait se tenir dans l'enceinte de l'ENSOA.

Pour son attachement à notre Médaille, le diplôme d'honneur de notre Société lui a été décerné et remis à la résidence le vendredi 24 juillet 2020 par le président Perez, le vice-président Marsais en présence du vice-président délégué national et président départemental monsieur Patrick Lamy.

81

TARN 250 – Albi

Commémoration de l'appel du 18 juin 1940



La pandémie nous a obligé à reporter le centenaire de la section. Néanmoins la section a été sollicitée pour représenter l'ensemble des associations militaires, à l'occasion des cérémonies patriotiques des 8 et 18 juin au monument aux morts de la ville d'Albi. Le 8 juin, le porte-drapeau de la section était bien seul lors de la cérémonie d'hommage aux héros de Dien Bien Phu. Le 18 juin, en compagnie du porte-drapeau de la Légion d'honneur, il était aussi présent pour la commémoration de l'appel du général De Gaulle. Ces deux cérémonies se sont déroulées en présence d'un minimum d'autorités dans les règles sanitaires strictes imposées pour juguler la propagation de la Covid 19.

83

VAR 258 – Saint-Raphaël

Hommage à notre centenaire John Evans

John Evans, de nationalité anglaise, est né le 6 août 1920. Le 1^{er} novembre 1943, au Maroc, John quitte Rabat pour Casablanca afin de s'engager dans l'Armée française au profit de la Colonne Leclerc qui est en cours de création.

Dirigé sur l'Angleterre et détaché à la 3^e Armée de Patton comme tireur sur char, il participe à plusieurs entraînements avant de débarquer sur les côtes françaises le 3 août 1944 à Utah Beach.

Dans la poche de Falaise, forêt d'Ecouvies, le 13 août 1944 un obus touche son char et met fin à la vie de son pilote et de son copilote. Blessé et gravement brûlé, il en est extirpé par le capitaine de Boissieu, futur gendre du général De Gaulle. Soigné en Angleterre, le 7 septembre 1944, il rejoint son unité à Feldafing en Haute-Bavière, et participe à la campagne d'Allemagne. Le 27 mai 1945 son unité rejoint la France, au QG 97 du général De Gaulle à Paris 16^e. Le 11 septembre 1945 il rentre dans ses foyers au Maroc et reprend son métier d'électricien. En 1951 il épouse Arlette et ils ont deux enfants : une fille, employée de mairie et un fils, major retraité ; deux petits-enfants : une petite-fille, infirmière et un petit-fils, colonel de gendarmerie.

Il décède le 13 mai 2020 à l'âge de 100 ans.

Seul Anglais de la famille, il a bien servi la France et fréquenté, avec son épouse, de nombreuses associations patriotiques.

John était titulaire des décorations suivantes :

- Légion d'honneur (chevalier) ;
- Médaille militaire ;
- Croix de guerre 39/45 ;
- Croix du combattant volontaire ;
- Croix du combattant ;
- Titre de reconnaissance de la Nation.

Le comité et les membres de la section adressent leurs sincères condoléances à la famille.



85

VENDÉE 685 – Luçon

Hommage au doyen Pierre Morin

Pierre Morin, doyen de la section, est décédé le 24 juin 2020. Il en était membre depuis 1992.

En 1941, Pierre s'engage dans l'armée à l'âge de 18 ans et gagne l'Algérie. Il est affecté au 12^e régiment de Cuirassés qui rejoint l'Angleterre. En juillet 1944 il est de retour en France en débarquant sur une plage de Normandie afin de faire route sur la capitale.

Aux commandes de son char *Le Lisieux*, Pierre participe à la libération de Paris le 24 août 1944 où il assiste au discours historique du général De Gaulle. Puis son régiment prend la route vers l'Alsace, un trajet semé d'embûches, pour libérer Strasbourg.

Le 8 mai 1945 il rend son char. Il est rayé des contrôles. Rengagé fin 1945, sa carrière militaire va se poursuivre avec les campagnes d'Indochine, puis d'Algérie.

Il est admis dans le corps des sous-officiers en 1949, puis celui des officiers en 1962. Il sera nommé capitaine en avril 1972 et fera valoir ses droits à la retraite en septembre 1973.

Décoré de deux croix de guerre (TOE et 39-45), de deux croix de combattant, d'une médaille Outre-mer et du titre de reconnaissance de la Nation, il obtiendra l'ordre national du Mérite en 1973, la Médaille militaire en 1955 et il sera fait officier de la Légion d'honneur en 2009. En 2017, il reçoit la médaille Grand Or du mérite UNC.

Ses décorations témoignent de sa belle carrière militaire. Pierre a rejoint ses camarades dans sa 98^e année, en toute modestie après avoir servi son pays, la France, dans le respect des valeurs républicaines.



CARNET

Naissances

MAËL, arrière-petit-fils de Jean et Françoise PENARI 426°

BAPTISTE, petit-fils de M. et Mme TAMBARIN Erwin 19°

EDEN, arrière-petit-fils de Primo LOCATELLI 144°

Noces

■ PALISSANDRE (65 ans)

BRINGARD Paul M. et Mme, 282°

GOBERT Norbert M. et Mme, 230°

■ DIAMANT (60 ans)

WIOLAND Gérard M. et Mme, 339°

LECLERC Noël M. et Mme, 1430°

PETOT Colette M. et Mme, 19°

■ OR (50 ans)

KLEPA Christian M. et Mme, 1687°

Mariage

JEANNOUTOT Pierick, fils de Robert 1557°

Décès (Conjoints et enfants de nos adhérents)

JEULAND Yvette, épouse d'Armel 73°

OTTINGER Monique, épouse d'André 246°

MOURAGUES Arlette, épouse de Raymond 1621°

ROYER Joséphine, fille de LE ROUX Paul 1101°

SAVINSKI René, frère de SAVINSKI Gérard 19°

TRULLARD Yvette, épouse d'André 19°

Errata N° 586

Un médaillé d'exception :

M. Pierre Contassot-Vivier - Pages 18-19

- Au lieu de 20 décembre 2019, lire 19 décembre 2019.

- Au lieu de Mme Jocelyne BERTRAND, lire Mme Jocelyne ROBERT

- Au lieu de M. Jean-Luc BERTRAND gendre de M. CONTASSOT-VIVIER, lire compagnon de Mme Jocelyne ROBERT

Afin d'associer ses enfants qui ont une histoire commune avec le déroulement de carrière de leur papa, le paragraphe suivant est ajouté :

Monsieur Pierre CONTASSOT-VIVIER était père de huit enfants, deux filles et six garçons dont quatre ont été sapeur pompier, trois au sein de la BSPP et un volontaire, et un toujours en activité comme sapeur pompier professionnel au CSP de Montélimar.

Pascal Dorner,
président SNEMM/135°SLMM 26200 Montélimar

Errata N° 587

Décès - Page 45

Au lieu de BRIOTET Nicole, Dannemarie (3000°), lire département 68 Haut-Rhin, au lieu de 67 Bas-Rhin.

Afin d'éviter de fréquents doublons, nous remercions nos lecteurs de formuler leur demande de parution auprès des présidents de sections, lesquels se chargeront de nous communiquer l'information de préférence par voie électronique.

SOLUTION « QUI SUIS-JE ? » - Page 28

Je suis **Alexis GODILLOT**

Après avoir ouvert des tanneries à Saint-Ouen, fervent bonapartiste, je deviens fournisseur aux armées.

Je participe à l'aménagement de la station balnéaire d'Hyères.

Les brodequins militaires ont pris mon nom et désigneront les chaussures militaires jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

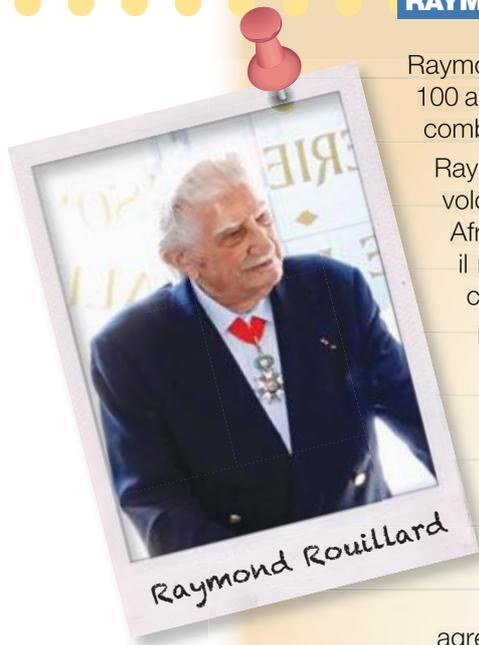


SAVEZ-VOUS QUE LA SNEMM EST HABILITÉE À RECEVOIR VOS LEGS ET DONATIONS ?

Reconnue d'utilité publique par décret du 20 décembre 1922, la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire est habilitée à recevoir des legs et donations. Ces libéralités lui permettent de maintenir ses actions de soutien à un niveau substantiel.

Pour tous renseignements : 01 45 22 68 11

RAYMOND ROUILLARD 100 ANS !



Raymond, notre Ami, nous a quitté le 1^{er} mai 2020. Nous devions lui fêter ses 100 ans le 25 janvier 2020 lors de notre assemblée générale au Cercle des Anciens combattants de Courbevoie en présence de très nombreux(ses) adhérents (tes).

Raymond est né le 22 décembre 1919 à Saint-Paul en Gironde. Il est engagé volontaire en 1938. Il a brillamment servi son pays, d'abord en campagne en Afrique du Nord du 6 janvier 1940 jusqu'au 9 octobre 1943 où à cette date il rejoint l'Angleterre jusqu'au 8 mai 1945 et rejoindra la France pour servir comme rengagé. Il sera rayé des contrôles de l'armée fin 1954.

Pendant la Seconde Guerre mondiale dans l'armée de l'Air il est mitrailleur supérieur sur Halifax. Pour ses missions et actions très dangereuses il sera cité cinq fois : 1 en 1944 avec étoile de bronze, 4 en 1945 : 1 étoile de bronze, 1 étoile d'argent et 2 avec palme. Il obtient la Médaille militaire en 1946.

Il était titulaire des : brevet de mitrailleur français (1940) – brevet supérieur de mitrailleur anglais (RAF 1943) – brevet supérieur de secrétaire d'état-major (1949) – brevet de contrôleur d'opérations aériennes (1950).

Il revient à la vie civile en 1955. Titulaire du diplôme d'études comptables supérieures, il devient membre de l'Ordre des Experts comptables agréés en 1963. Il prend sa retraite en 1985.

N'oubliant pas le monde combattant et voulant apporter un soutien à ses camarades, il adhère à la Société Nationale d'entraide de la Médaille Militaire (SNEMM) en 1977 où il occupe successivement les emplois de secrétaire, vice-président puis président de la 169^e section de Colombes dans les Hauts-de-Seine. Il adhère également à plusieurs autres associations dont il remplira les fonctions de trésorier général.

En octobre 2015, Raymond ne renouvelle pas ses fonctions de président de la section de Colombes et demande la fusion de celle-ci avec la 626^e de Courbevoie-La Garenne, ayant fait la connaissance de la présidente au cours de diverses réunions. Raymond avait organisé à Colombes un déjeuner tous les 3^e mardis de chaque mois afin de réunir les Médillés militaires pour un moment convivial. Lors de la fusion, nous avons continué ce rituel et le 17 décembre 2019, 5 jours avant la date de son anniversaire nous avons eu un repas qu'il avait bien apprécié en fin gourmet qu'il était. Cependant il se sentait fatigué et avait rendez-vous l'après-midi chez son médecin qui l'a fait aussitôt hospitalisé d'urgence. Il avait une visite tous les jours de ses amis et amies. Après quelques semaines le médecin l'a autorisé à rentrer chez lui. Vivant seul depuis le décès de son épouse, il a fait une chute à son domicile. Il a été alors quelques temps en convalescence à Maisons-Lafitte (chez les jockeys). Se trouvant trop éloigné de Colombes, il a préféré entrer en EHPAD dans cette commune. Malheureusement le confinement a été décrété pour cause de pandémie de la Covid19. Nous lui téléphonions tous les jours mais, fautes de visites, « prisonnier » sans pouvoir sortir de sa chambre où on lui apportait les repas et compte tenu de son grand âge il a perdu ses forces, n'avait pas d'appétit. D'un caractère pourtant bien trempé, toujours combattif malgré son âge, il n'avait plus le moral et nous répétait souvent : « *je suis fichu, je ne sortirai pas de là et vous ne me reverrez plus* ». Il a sans doute décidé de partir trouvant qu'il avait fait son temps !

Raymond était titulaire de nombreuses décorations et en particulier de :

- la Médaille militaire, obtenue en 1946 ;
- la croix de guerre 39-45 ;
- chevalier de la Légion d'honneur en 1956 et officier en 1986, il sera nommé commandeur le 3 avril 1994.

Nous présentons toutes nos sincères condoléances à ses deux fils.

Claude Véron,
présidente 626^e et UD/92/SNEMM

TÉMOIGNAGE D'ANNA STRADELLA EMPLOYÉE DE LA SNEMM

Une silhouette droite, une démarche dynamique et volontaire, un regard franc et une poignée de main forte et sincère. Ajoutons une volumineuse chevelure blanche et une élégance à l'anglaise... Voilà le portrait de monsieur Raymond Rouillard, mon chef.

Nous avons travaillé ensemble durant 14 ans, de 1986 à l'an 2001.

C'était le temps où les ordinateurs commençaient à apparaître dans les bureaux des grandes sociétés. Les logiciels, comme nous les connaissons aujourd'hui n'existaient pas encore, il fallait les concevoir, les créer de toutes pièces. C'était un autre temps...

Dans ces années-là, la Société des Médailleurs militaires comptait près de 90 000 membres et représentait une force politique et morale importante. Cependant, c'était une société à l'ancienne : les livres comptables étaient encore écrits à la main et les corrections portées au stylo rouge. La secrétaire apportait chez elle les gommes à crayons pour les laver. Dans la machine à écrire on glissait une feuille de papier-carbone pour faire une copie, il n'y avait ni de fax, ni d'internet, ni téléphone portable...

La gestion des adhérents se limitait à la réception des cotisations et à envoyer les timbres correspondants. Aucune vérification des règlements n'était envisageable, chaque recherche était très laborieuse, voire impossible. Le journal trimestriel envoyé à nos adhérents nous revenait en grand nombre, avec la mention « destinataire inconnu ». La mise à jour des fiches cartonnées. Aucun moyen rapide et efficace n'avait été trouvé afin de minimiser le retour des journaux non distribués et diminuer les frais d'envoi.

Dans ce cadre, Monsieur Rouillard, expert comptable à la retraite a été élu administrateur de juin 1985 à juin 2001. Trésorier général et vice-président de juillet 1989 à juin 2001.

Son objectif était de mettre en place l'informatisation de la Société des Médailleurs Militaires : la comptabilité, la paie, l'administratif,

ainsi que la gestion du fichier des adhérents. Nous étions cinq à avoir été embauchées pour porter ce projet avec lui. Il nous a fallu presque trois ans pour accomplir cette tâche. Ce fut un travail fastidieux, mais la gestion des adhérents est devenue beaucoup plus simple, fiable et efficace. Je garde un bon souvenir de cette période créative, riche en projets et en recherche de solutions. Tout nous semblait possible. Monsieur Rouillard était un homme moderne avec le sens de l'initiative. Il n'avait pas peur de rompre avec les méthodes établies et obsolètes. C'était un dirigeant de 80 ans, pourtant jeune d'esprit, exigeant, qui savait valoriser et encourager son équipe.

Parfois, cet homme réservé et secret venait au bureau avec son petit chien, on devinait alors dans ses yeux cette tendresse qu'il voulait tellement cacher.

Après son départ de la Société, nous sommes restés en contact sporadique : une carte postale, des vœux pour les fêtes. Cependant, à la fin de l'année dernière, juste avant qu'il célèbre ses 100 ans, nous nous sommes revus pour déjeuner ensemble.

Une silhouette droite, une démarche dynamique et volontaire, un regard franc et une poignée de main forte et sincère. Une volumineuse chevelure blanche et une élégance à l'anglaise... C'était le même homme... avec une canne en plus. Une grande émotion et tant de souvenirs...

Durant le confinement, nous nous appelions régulièrement, jusqu'au jour où son téléphone a cessé de répondre.

Monsieur Rouillard, aviateur français en Angleterre, était un héros de la Seconde Guerre mondiale, probablement le dernier disparu de sa promotion. C'était aussi mon ami.

**Anna Stradella,
responsable du service comptable
et du fichier des adhérents au sein de la Société
Nationale des Médailleurs Militaires (1986 et 2003)**

LES IMPÔTS : L'ANCIEN COMBATTANT OU SA VEUVE



En tant qu'ancien combattant, ou veuve d'ancien combattant, de plus de 74 ans au 31 décembre de l'année d'imposition (31 décembre 2019 pour l'imposition des revenus 2019), vous bénéficiez d'avantages fiscaux : une majoration du nombre de parts, une exonération de certaines retraites perçues, et une déduction, en tant que charge, de certains versements que vous avez effectués.

Majoration du nombre de parts

- **Pour un ancien combattant** : la carte du combattant vous permet de bénéficier d'une demi-part supplémentaire **si vous avez plus de 74 ans au 31 décembre de l'année d'imposition**. Pour cela, vous devez **cocher la case S, ou W** (selon votre situation matrimoniale) du cadre relatif à la situation du foyer fiscal de la déclaration de revenus. **Si votre conjoint, âgé de plus de 74 ans, est également titulaire** de la carte du combattant, seule une demi-part est accordée au couple.
- **Pour la veuve d'un ancien combattant** : **si vous avez plus de 74 ans au 31 décembre et si votre conjoint, décédé, bénéficiait de la demi-part supplémentaire**, vous pouvez bénéficier d'une demi-part supplémentaire. Pour cela **cochez la case W** du cadre relatif à la situation du foyer fiscal de la déclaration de revenus.
- **Dispositions communes** : vous ne pouvez **pas cumuler plusieurs demi-parts supplémentaires** lorsque vous bénéficiez déjà d'une demi-part supplémentaire au titre de la carte du combattant (notamment si vous avez coché les cases P, L, G ou W de la déclaration de revenus).

L'avantage fiscal attaché à la demi-part supplémentaire est limité (ex. : limite à 1567 € pour 2019). Toutefois, si ce plafond est atteint, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt complémentaire (ex. : le montant maximal de cette réduction s'élève à 1562 € pour 2019).

Exonération de certaines retraites

Sont exonérées la **retraite du combattant** (visée à l'article L255 à L257 du code des pensions militaire d'invalidité) en totalité, ainsi que la **retraite mutualiste** attribuée aux anciens combattants dans la limite de 1 821 € pour 2019.

Déductibilité de certaines charges dans la déclaration de revenus

Dans la rubrique des charges déductibles, ligne «Déductions diverses», vous pouvez déduire les **versements effectués en vue de la retraite mutualiste du combattant, s'ils sont destinés à la constitution d'une rente donnant lieu à une majoration de l'État**. Le montant maximum de cette rente est fixé à 1 821 € pour 2019.



Informations fournies par la FNAM
(Fédération Nationale André Maginot)

LE CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE (COP) DE L'ONAC-VG 2020-2025



Lors de sa séance du 2 juillet 2020, le Conseil d'administration de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) a adopté le contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période allant de 2020 à 2025.

Ce COP détermine les objectifs pluriannuels, les moyens et les actions de l'établissement qui permettront :

- **d'assurer le meilleur service possible aux ressortissants** en mettant en place les outils permettant d'adapter l'Office à leurs besoins, en raccourcissant le délai d'attribution des aides aux ressortissants en difficulté, en développant les partenariats avec le réseau d'aide sociale du ministère et les autres réseaux, et en réduisant les délais d'obtention des cartes et titres décernés ;
- **d'ancrer la politique de mémoire et de citoyenneté dans les territoires** en valorisant le patrimoine existant, en améliorant son entretien, en développant les partenariats en matière de mémoire et en faisant de l'ONAC-VG le pont entre les acteurs mémoriels de terrain. Guichet unique d'instruction des demandes de subventions pour les actions locales de mémoire, l'ONAC-VG veut se positionner comme le référent mémoriel départemental et accompagner la montée en puissance du Service national universel (SNU) ;
- **de renforcer l'accompagnement des combattants des OPEX** en développant le partenariat avec les armées afin de mieux les informer de leurs droits et accélérer la délivrance des cartes et titres, en poursuivant et en améliorant le dispositif existant de suivi et d'insertion professionnelle des blessés et l'accompagnement des familles endeuillées, et en valorisant les initiatives locales concernant la mémoire des opérations extérieures ;
- **de porter une nouvelle ambition pour le Bleu et de France** en augmentant la notoriété de l'Œuvre, en faisant mieux connaître ses missions et ses actions et, tout en maintenant les partenariats existants, en ayant une politique ambitieuse de partenariats avec les collectivités locales et territoriales ;
- **de poursuivre la modernisation de l'Office et de sa gouvernance.**



Référence : Journal officiel du 10 mai 2020.

Les militaires participant aux opérations :

- Tamour à compter du **6 août 2020** et pour deux ans ;
- MINUSMA - MINUSCA - Barkhane - EUTM RCA à compter du **1^{er} août 2020** et pour deux ans ;
- FMO Sinaï - Daman à compter du **1^{er} septembre 2020** et pour deux ans ;

bénéficient des dispositions de l'article L.4123-4 du Code de la Défense et du code des PMI-VG concernant les blessures et maladies contractées au cours de ces opérations.

Informations importantes du service des effectifs

IMPORTANT

Abonnements groupés revue 2021 (Service des effectifs)

Les listes nominatives et bordereaux récapitulatifs seront transmis aux sections au cours de la semaine 44 (26 octobre/30 octobre 2020) et en tout état de cause avant la fin de l'année. Une fois complétés, ils devront être retournés au service des Effectifs **AVANT LE 31 JANVIER 2021**, accompagnés du règlement correspondant au nombre d'abonnements souscrits. Cette date est rigoureusement impérative, afin de respecter leur traitement en amont de la distribution de la revue du premier trimestre 2021. Tous les formulaires sont conçus pour une gestion rationnelle et efficace. Merci de les respecter en n'y adjoignant aucun autre document et en y portant uniquement les renseignements demandés. **Veillez à vérifier les adresses des destinataires et, le cas échéant, à les modifier lisiblement. Concernant les adhérent(e)s bénéficiant de la revue à titre gratuit, merci également de nous signaler celles et ceux auprès desquels sa distribution serait superflue (pour raisons de santé ou autres motifs). Cet ajustement permettra, en effet, une répartition plus objective des dépenses.**

À noter que tout envoi incomplet sera systématiquement retourné et retardera, par conséquent, la diffusion de la revue auprès des demandeurs. Nous comptons sur votre vigilance.

Cotisations 2021 (Service des effectifs)

Les listes nominatives et bordereaux d'envoi de fonds seront transmis aux sections au cours des semaines 52, 1 et 2 (21 décembre 2020/10 janvier 2021). Cette période a été arrêtée afin d'être au plus près de la réalité des effectifs de chaque section. Une fois complétés, ils devront être retournés au service des Effectifs **AVANT LE 30 JUIN 2021**, accompagnés du règlement correspondant au nombre de versements de cotisations. Les envois incomplets, empêchant le traitement des mises à jour annuelles, seront systématiquement retournés.

Délivrance des reçus fiscaux (Service des effectifs)

Les reçus fiscaux 2020 seront émis au cours des semaines 3 et 4 (18 janvier 2021/31 janvier 2021). Depuis 2013, le reçu fiscal n'est plus à joindre à la déclaration d'impôts. Il convient néanmoins de le conserver pendant au moins trois ans, dans l'hypothèse d'un contrôle fiscal futur.

Pour rappel, les personnes physiques bénéficient d'un abattement de 66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, l'abattement est de 60 % des sommes versées dans la limite de 5 % (« cinq pour mille ») du chiffre d'affaires.

Décès des adhérents

Ils doivent être signalés au responsable des effectifs à l'exclusion de tout autre destinataire.

Pour une parution dans la revue à la rubrique « carnet » les décès des membres proches d'un adhérent doivent être signalés directement au responsable de la revue :

revue@snemm.fr

Il n'y a plus de secrétaire présente physiquement au service des Effectifs depuis le mois de juillet 2019. Merci de privilégier la correspondance électronique à l'adresse suivante :

responsable.effectifs@snemm.fr



01 Ain

BIGOT Alain, Feillens (67^e)
CINIER André, St Denis-en-Bugey (1136^e)
DELAMARE Charles, Ars-sur-Formans (430^e)
DELPLACE Michel, Fareins (983^e)
LEGER Jean-Claude, Bettant (1136^e)
VALLET Micheline, Champfromier (1798^e)

02 Aisne

CASAZZA Pierre, Bichancourt (245^e)
DEJEAN France, Vendeuil (245^e)
FONTAINE Carmen, Saint-Quentin (83^e)
FOURNIAL Michel, Jaulgonne (8^e)

03 Allier

CHAILLLOU Daniel, Saint-Victor (274^e)

06 Alpes-Maritimes

BALESTRA René, La Trinité (2^e)
CADOT Roger, Villefranche-sur-Mer (564^e)
MOERMAN Andrée, Beaulieu-sur-Mer (564^e)
VERGE Claude, Roquebrune-Cap-Martin (1^e)

07 Ardèche

MOULIN Adrien, Bourg-St-Andéol (6^e)

08 Ardennes

MEUNIER Michel, Sedan (130^e)
RENARD Jean, Amblimont (759^e)

09 Ariège

BAGATE Colette, St-Girons (241^e)
SARRAIL Alfred, Mirepoix (241^e)

10 Aube

ARBINET Etienne, Montaulin (691^e)
COSTAIRE Marcel, Aix-en-Othe (1642^e)
FOUCHER Gérard, Marigny-le-Châtel (555^e)
PARIS André, Neuville-sur-Seine (691^e)
PETIT Claude, La Rivière-de-Corps (691^e)
VISSE Jack, Gumery (10^e)

11 Aude

CATHALA Claude, Azille (1061^e)
FOURES Cécile, Carcassonne (216^e)
PANNEK Alfred, Leucate (1620^e)
PASSET Claude, Mirepeisset (1061^e)

13 Bouches-du-Rhône

BARE André, St-Martin-de-Crau (1108^e)
BEDEL Elie, La Ciotat (828^e)
GREPIN Guy, Salon-de-Provence (423^e)
MANOURY Alain, La Ciotat (828^e)
PAGEAUT François, Miramas (423^e)
RESPAUD Roger, Salon-de-Provence (423^e)
ROBARDET Alain, Peypin (1574^e)
SEGADE Henri, Cassis (1574^e)
VIEUX Laurent, Istres (455^e)

14 Calvados

BELLAHOUEL Thérèse, La Chapelle-Yvon (220^e)
CANO Pierre, L'Isle-d'Espagnac (119^e)

16 Charente

DUCOURET Marcel, Angoulême (119^e)
FORT Paul, Fontenille (1692^e)
LE ROY Jean-Jacques, Montmoreau-St-Cybard (1459^e)

17 Charente-Maritime

GEAY Pierre, Rochefort (13^e)
GRASSAUD Mauricette, Bernay-St-Martin (416^e)
LEYNIAC Madeleine, Montendre (901^e)
MASSE Robert, La Couarde-sur-Mer (704^e)

18 Cher

BARDIN Pierre, Neuvy-sur-Barangeon (30^e)
GUILLANEUX André, Chateaufailland (1254^e)
SIGNEAU René, Vierzon (512^e)

19 Corrèze

JOLLY Claude, Ussac (128^e)
LAURENS René, Brive-la-Gaillarde (128^e)
PECHMAJOU Gérard, Brive-la-Gaillarde (128^e)
PETELLAT Jacques, Brive-la-Gaillarde (128^e)
QUINTANE Henri, Brive-la-Gaillarde (438^e)

21 Côte-d'Or

AIMEUR Robert, Dijon (19^e)
GROMAIRE Guy, St-Julien (19^e)
GUILLEMOT René, Saulon-la-Rue (19^e)
PAVAUT Jacques, Dijon (19^e)
REMINISE Joséphine, Dijon (19^e)
SIMON Henri, Dijon (19^e)
SIVOT Georges, Chevigny-St-Sauveur (19^e)

22 Côtes d'Armor

COHUET Huguette, St-Jacut-de-la-Mer (824^e)
LAIGNEAU Henri, Paimpol (16^e)
LAVEIX Louis, Ploubalay (824^e)
LE NOA Michel, Ploezal (1214^e)
MACE Gérard, Tréguier (3000^e)
NICOLAS Annick, Penvénan (1788^e)
RAVILY René, Louannec (165^e)
VILLEMMAIN René, Pléneuf-Val-André (1216^e)

23 Creuse

BARITAUD Jean-Claude, Guéret (896^e)
COURTIN Viviane, Soumans (896^e)

24 Dordogne

DUPUY François, Le Fleix (1020^e)
FOUACHE Emile, Tocane-St-Apre (958^e)
LIGNAC Francis, Bergerac (63^e)
MAURANCE Michel, Notre-Dame-de-Sanilhac (25^e)
REIX Rémi, Thiviers (833^e)
ZIELINSKI Christian, Montpon-Ménesterol (1831^e)

25 Doubs

BERNA Claude, Sainte-Suzanne (527^e)
BOILLON Georges, Épeugney (1005^e)
JOUFFROY François, Pontarlier (1557^e)
LAURENÇOT Michel, Valdahon (1765^e)
PHILIPPE Raymond, Baume-les-Dames (3000^e)
RACLE Roger, Valentigney (527^e)
SOUVET Louis Léon, Exincourt (527^e)
VISCHI Constant, Pont-de-Roide (282^e)
ZOCCHETTI Charles, Besançon (1005^e)

26 Drôme

CADOT Marcel, Crest (651^e)
VEILLAT Louis, Bourg-de-Péage (263^e)

27 Eure

CLAUDEL Raymond, St-Marcel (3000^e)
PISANI Guy, Vitot (3000^e)

28 Eure-et-Loir

BAILLEUL Albert, Chateaudun (645^e)
SAYAG André, Bailleau-Armenonville (20^e)

29 Finistère

COADOU Yves, Brest (11^e)
CORBINEAU André, Crozon (1835^e)
GUILLEM Lucien, Landivisiau (325^e)
HAUDCOEUR Henri, Quimperle (1628^e)
JACOB René, St-Renan (1074^e)

2A Corse-du-Sud

TADDEI Amédée, Ajaccio (212^e)

30 Gard

AGOSTINI Henry, Nîmes (6^e)
DJERAD Antoine, Blauzac (6^e)
JOLY Bernard, Garons (1813^e)
MOYE Arlette, Saint-Martin-de-Vaugalques (161^e)
PUECHGUT Max, Anduze (1196^e)
PUY Henri, Nîmes (1797^e)
ROGEON Pierre, Nîmes (1697^e)

31 Haute-Garonne

BETTIOL Alberto, Barbazan (3000^e)
DISCALA Jean-Pierre, Auterive (1793^e)
GOTTERO Jacques, Rieux-Volvestre (1704^e)
HILLION Bruno, Balma (1713^e)
JOYEUX Jean, Balma (570^e)

PLAQUES FUNERAIRES
en pierres naturelles 300x200mm

www.serigraphiewetter.com

A la mémoire de mon époux
Médaille Militaire

Ses enfants
et petits-enfants
qui ne l'oublieront
jamais

Texte et décorations au choix, étude et devis gratuit

Documentation et tarif sur simple demande à : **SERIGRAPHIE WETTER**
8A rue de Leymen 68300 SAINT-LOUIS
Tél.Fax. 03 89 69 16 67 Email : contact@serigraphiewetter.com

LASSALLE Irénée Jean, Auterive (1793°)
MICHEL Guy, Toulouse (1749°)

32 Gers

LASSERRE Léon, Marciac (1751°)

33 Gironde

BERBEY Henri, Saint-Jean-d'Ilac (392°)
BIGOT Jean, Saint-Médard-en-Jalles (392°)
CARSUZAA Pierre, Bruges (507°)
DUMAS Max, Blanquefort (392°)
JEANNE Guy, Le Bouscat (507°)
LAMOTHE Françoise, Le Taillan-Médoc (392°)
LE MOAN René, Sainte-Gemme (1610°)
RENARD Jeanine, Le Taillan-Médoc (392°)
CELERIEN Edmond, Fabrègues (3000°)

34 Hérault

MAGOUS Robert, Frontignan (1562°)
PAPARONE Vincent, Villeneuve-lès-Maguelone (1716°)
VERDIER Francis, Lézignan-la-Cèbe (1562°)

35 Ille-et-Vilaine

BAUDIN Guy, Saint-Malo (143°)
CARFANTAN Pierre, Pleurtuit (164°)
CHEENE René, Saint-Malo (143°)
FERLICOT Henri, Chartres-de-Bretagne (73°)
HILLION Louis, Saint-Malo (143°)
MAILLET Ginette, Rennes (73°)
PUSEL Maurice, Bruz (73°)

36 Indre

CALIARI Olivier, Chasseneuil (963°)
DANIEL Robert, Buzançais (1176°)
RONDELLOT Jacques, Mauvières (656°)

37 Indre-et-Loire

BIET Guy, Luynes (36°)
DUBOIS Robert, Tours (36°)

38 Isère

BINARMONT Marinette, Voreppe (807°)
DEGORE Jean, Bourgoin-Jallieu (3000°)
FAUCHER Robert, St-Aupre (807°)
MAXEL Louis, Apprieu (3000°)
NOYAU Georges, Tramole (3000°)
RABATEL Jean, Voiron (807°)

40 Landes

BOULAIN Claude, Dax (1781°)
CARCANO Gaetan, Morcenx (184°)
DAUBY Auguste, Mont-de-Marsan (184°)
DICHARRY Alain, Seignosse (1638°)
DUCASSE Auguste, Lit-et-Mixe (3000°)
LANG Gabriel, Saint-Pierre-du-Mont (184°)

41 Loir-et-Cher

JUE Daniel, Herbault (116°)
TOURAT Georges, Vineuil (116°)

42 Loire

MEUNIER Georges, Lorette (747°)
ROBELIN Victor, Cottance (973°)
THOUREY Roger, Pouilly-sous-Charlieu (223°)

43 Haute-Loire

GAUTHIER Serge, Brioude (150°)

44 Loire-Atlantique

BARRE Gérard, Couffé (3000°)
LAURET Yvon, Mesanger (1581°)
VENANT-CABASSET Maurice, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (3000°)

45 Loiret

BODARD Gabriel, Villemandeur (99°)
COULLOMB Jean, Saran (1739°)
GADY Marcel, Fleury-les-Aubrais (139°)
PERNETTE James, Cravant (1739°)

47 Lot-et-Garonne

BONNEYRAT Gaston, Villeneuve-sur-Lot (23°)
CUZANGE Lucien, Marmande (912°)
DUBOR Alain, Casteljaloux (1653°)
NAILI Brahim, St-Pardoux-Isaac (912°)
POULOUIN Hippolyte, Colayrac-St-Cirq (159°)

49 Maine-et-Loire

REMIAT Jacques, Saumur (606°)
SIMON Raymond, Segré (362°)
VERRON Eloi, Angers (131°)

50 Manche

CHAMOT Marcel, Cherbourg-en-Cotentin (428°)
LECONTE René, Picaucville (428°)

51 Marne

BOBAN Colette, Châlons-en-Champagne (141°)
FRANGVILLE Claude, Reims (593°)
GIACOMELLI Suzanne, Châlons-en-Champagne (141°)
GUICHET Roger, Reims (138°)
STARCK Roger, Les Petites-Loges (138°)

52 Haute-Marne

MALDEME Lionel, Louvemont (1727°)
MONGEARD Gilbert, Villiers-en-Lieu (82°)

54 Meurthe-et-Moselle

FRANCOIS Denise, Jœuf (841°)
MAZZA Nino, Sexey-aux-Forges (637°)
NASCIOLI Arthur, Haucourt-Moulaine (84°)

55 Meuse

LANOTTE Michel, Gondrecourt-le-Château (384°)
LEMOINE Claude, Villotte-sur-Aire (415°)
TOULY Maurice, Verdun (82°)
YUNG André, St-Mihiel (415°)

56 Morbihan

BELLEC Béatrice, Ploemeur (964°)
DE LA TULLAYE Xavier, Larmor-Plage (964°)
JUBIN Anne-Marie, Vannes (125°)
LALINEC Paul, Malansac (3000°)
ROLLANDO Eugène, Erdeven (1597°)
ROZO Jean-Pierre, Crac'h (358°)
TASLE Nicolas, Plouharnel (358°)

57 Moselle

BLAISE Christian, Metz (230°)
COCHEREAU René, Metz (230°)
MARCHAND Joseph, Etzling (597°)
QUILLOUE Maurice, Lessy (230°)
RUBERT Michel, Metz (230°)
TAILLARD Claude, Metz (230°)

58 Nièvre

IDASZEWSKI Jeanine, Varennes-Vauzelles (541°)
MOREL Lucie, Decize (541°)
RICHT Jean, Saxe-Bourdon (153°)

59 Nord

DESCAMPS Madeleine, Ronchin (34°)
DURUT Jean-Claude, Douai (133°)
VANDENBUSSCHE Jean, Armentières (34°)

60 Oise

CACHELIEVRE René, Amblainville (1831°)
VERMEIREN Robert, Beauvais (3000°)

61 Orne

BONVALLET Emilie, Mortagne-au-Perche (UD 061)

62 Pas-de-Calais

HUMEZ Etienne, Ste-Catherine (162°)
JOZEPIAK Richard, Vimy (561°)
LESAGE Serge, Brebières (1622°)
LEVASSEUR Marie-Thérèse, Arras (162°)
MEY Jules, Givenchy-en-Gohelle (561°)
OLLIER Emmanuel, Bonnières (162°)
PROVILLE Jean, Avesnes-le-Comte (162°)

BRODERIES ALPHA-B





SPÉCIALISTE
DU DRAPEAU BRODÉ
MAIN

ACCESSOIRES
ÉCUSONS - CRAVATES
CADRES PERSONNALISÉS
IDÉES CADEAUX

DEVIS ET MAQUETTES GRATUITS

CIDEX C3 14610 VILLONS LES BUISSON TÉL. 02 31 43 55 99

63 Puy-de-Dôme

MATHEVON Antoine, Marsac-en-Livradois (878^e)
ROUSSEY Jean, Issoire (525^e)

64 Pyrénées-Atlantiques

ADIAS Jean, Pau (188^e)
BARDYN Henri, Gan (107^e)
BELIN Marcel, Mourenx (1533^e)
BETBEDER REY Jean, Orthez (494^e)
COSTE Philippe, Mourenx (1533^e)
HERVE Jeanne, Sauveterre-de-Béarn (506^e)
JACQUIER Claude, Billère (188^e)
KERHOAS Albert, Biarritz (39^e)
LAGARONNE Marcel, Sus (107^e)
LAVAL Guy, St-Palais (1566^e)
LAVAUUR Joseph, Mourenx (1533^e)
POURTAU Bernard, Oloron-Ste-Marie (107^e)

65 Hautes-Pyrénées

DASTUGUES André, Maubourguet (722^e)
HERNANDEZ Raymonde, Esquièze-Sère (811^e)
POIRAUD Pierre, Vic en Bigorre (722^e)
SAVAL André, Tarbes (3000^e)

66 Pyrénées-Orientales

CHAMBERT Jeannine, Le Barcarès (1620^e)
GRANDIN Christian, Canet-en-Roussillon (1668^e)
LAGARDE Yves, Villelongue-Dels-Monts (1716^e)
MINGUCCI Paul, Argelès-sur-Mer (1716^e)
SALOME René, Tresserre (1712^e)
TALAIRACH Jacques, Le Soler (1812^e)

67 Bas-Rhin

BERNARD Jacques, Haguenau (323^e)
JUIF Albert, Erstein (1702^e)
LICHTOR Denise, Strasbourg (236^e)
PONS Paulette, Strasbourg (236^e)
VANTARD Daniel, Strasbourg (236^e)

68 Haut-Rhin

BENDA René, Wittenheim (339^e)
BOUCHON Gerard, Ste-Croix-en-Plaine (1686^e)
DUBOEUF LORNAGE Jean, Colmar (1686^e)
HERTZOG Fernand, Ensisheim (339^e)
KETTERER André, Wahlbach (1316^e)
LERICHE Lucien, Blotzheim (339^e)
SCHALBAR Guy, Nambenheim (1686^e)

69 Rhône

NURIER Joseph, Vernaison (502^e)
SINI Henri, Lyon (502^e)
ZEMMA Joseph, Villeurbanne (534^e)

70 Haute-Saône

BLANCHOT Maurice, Mantoche (247^e)
CHAUVET Guy, Pesmes (3000^e)
FAIVRE Henri, Melisey (1783^e)
PRUNEAU Pierre, Gray (247^e)

71 Saône-et-Loire

LOBUT Marcel, Beaumont-sur-Grosne (238^e)
LOCQUARD Roger, Mellecey (238^e)
MAILLE Noel, La Chapelle-de-Guinchay (67^e)
MATRAY Serge, Ouroux-sur-Saône (1349^e)
MOURILLE Jack, St-Igny-de-Roche (223^e)

72 Sarthe

JOUSSET Jean, Le Mans (90^e)
LUSSON Patrick, Mamers (569^e)
MOUTAULT Gilbert René, Dissé-sous-le-Lude (76^e)
OUVRARD Alain, Le Mans (76^e)

73 Savoie

LECOINTRE Guy, Ruffieux (61^e)

75 Paris

BRUNET René, Paris 19 (3000^e)
MERIEU Said, Paris 13 (3000^e)

76 Seine-Maritime

DELAUNAY Guy, Gournay-en-Bray (3000^e)
LECUT Fernand, Gournay-en-Bray (3000^e)

77 Seine-et-Marne

BRISSAIRE Lionel, Nemours (47^e)
CAYEUX Roger, Nangis (520^e)
DUPONT Pascal, Cannes-Ecluse (520^e)
MAIGROT Claude, Tourman-en-Brie (520^e)
MARBAIX Yves, Chartrettes (1013^e)
RICHARD Robert, Provins (47^e)

78 Yvelines

DEPIREUX Geneviève, Le Mesnil-Saint-Denis (13^e)
MAINGREAU Henri, Vélizy-Villacoublay (1642^e)
ZOUSSINE Lucien, Poissy (3000^e)

79 Deux-Sèvres

CONSTANTINI Annibal, Melle (1588^e)
FAUCHER Régis, Niort (81^e)
FOURNIER CASTIN Janine, Frontenay-Rohan-Rohan (81^e)
ROLAND Louis, Niort (1580^e)
ROUVREAU Marcel, Azay-sur-Thouet (UD 079)

80 Somme

FERIN Paul, Villers-sur-Authie (1374^e)
LAPORTE Huguette, Comblès (0174^e)

81 Tarn

GEYNES Christian, Labruguière (426^e)

82 Tarn-et-Garonne

BLOT Michel, Valeilles (1303^e)
CHERMIEUX Roger, Montauban (1716^e)
DEILLES Romain, Castelsarrasin (1423^e)

83 Var

BARBOLOSI Paul, Hyères (345^e)
DERANCOURT Emile, Cuers (3^e)
DEUDON Roland, Fréjus (258^e)
LEGROS Louise, Solliès-Pont (1718^e)
MATHIEU Marc, Solliès-Toucas (1718^e)
MULLER Jean-Claude, Le Beausset (1560^e)
PAYEN Bernard, Trans-en-Provence (278^e)
PEREZ Claude, Fréjus (258^e)
RICHARD Félicie, Six-Fours-les-Plages (630^e)
SCHMIDT Georges, La Garde (1527^e)
SERNA Joseph, La Garde (1527^e)
SOUDAGNE Gérard, Garéoult (1754^e)

84 Vaucluse

AGNES Maurice, Pertuis (1485^e)
ALMUDEVER Gabriel, Avignon (32^e)
MONTOYA Antoinette, Carpentras (1658^e)
PEYRALADE Roger, Bédarrides (852^e)

85 Vendée

BEZARD Edouard, La Tranche-sur-Mer (1413^e)
CHEVALIER Claude, Challans (758^e)
CHEVALIER Joël, St-Michel-en-l'Herm (685^e)

86 Vienne

BIGOT Guy, Montmorillon (570^e)
CORDEAU André, Civray (616^e)
DEGOUY Guillemette, Châtellerault (304^e)
GAUTHIER Michel, Couhé (616^e)
GAUTRAULT Louis, Buxerolles (91^e)
PROUST Marcel, Poitiers (91^e)

87 Haute-Vienne

BONNET Claude, Saint-Yrieix-la-Perche (3000^e)
LAROZE Jean-Louis, Saint-Yrieix-la-Perche (438^e)

88 Vosges

LACROIX Claude, Vaxoncourt (681^e)
PHILIPPE Pierre, Rambervillers (681^e)
TALOTTE François, Bult (681^e)

89 Yonne

CHAUVIGNY Claude, Saint-Clément (360^e)
MEILLIER Andrée, Bassou (176^e)
MILLOT Christian, Vermenton (176^e)
RAMEAU André, St-Fargeau (176^e)

90 Territoire de Belfort

ANGER Eugène, Baviillers (3000^e)

91 Essonne

GERVAL Jacques, Villemoisson-sur-Orge (398^e)
PHILIPPE Lucien, Etampes (369^e)
RELIN Daniel, Quincy-sous-Sénart (3000^e)
WAROUX René, Ste-Geneviève-des-Bois (1759^e)

92 Hauts-de-Seine

LATHIERE Yves, Rueil-Malmaison (659^e)
MAISSE Madeleine, Meudon (374^e)

94 Val-de-Marne

MARIGOT Emile, Le Kremlin-Bicêtre (1274^e)
PEREZ Michel, Boissy-Saint-Léger (1692^e)

95 Val-d'Oise

LIZY Antoine, Eragny (207^e)

972 Martinique

GUANNEL Léonard, Le Diamant (361^e)
SURBON Barthélémy, Schoelcher (361^e)

974 Réunion

ALIFURTI Gilbert, St Pierre (1839^e)
ROBERT Médard, Le Tampon (1839^e)

À toutes les personnes dans la peine,
nous présentons nos sincères condoléances.

Pour toutes questions : 06 75 04 64 20
ou responsable.effectifs@snemm.fr

NOTRE BOUTIQUE

Médaille Militaire pendante

Fixation par
2 épingles dorées
Prix unitaire : 37,80€



Médaille « Vauban »

Prix unitaire : 22€



Médaille « SNEMM »

Prix unitaire : 29€



Parapluie

Prix unitaire : 17€



Foulard

Prix unitaire : 15€



Album illustré « L'épopée de la Médaille Militaire »

Prix unitaire : 16€
Nouveau prix : 10€

+ Frais de port :

de 1 à 4 exemplaires 4 €

de 5 à 10 exemplaires 10 €

Au-delà de 10 exemplaires, nous consulter.

Les bénéfices de la vente de ces albums
seront intégralement reversés au service
de l'entraide



Insigne de porte-drapeau

(Existe aussi avec mention
10 ans, 20 ans et 30 ans)

Prix unitaire : 13€



Coffret finition nickel brillant

Intérieur velours,
couverture estampée
en relief finition vieil argent
(diam. 8 cm /
hauteur 2,5 cm)

Prix unitaire : 35€

Retrouvez
d'autres articles sur :
www.sneffm.fr
Rubrique « **Boutique** »

Ces articles sont disponibles au Siège
36 rue de la Bienfaisance, 75008 Paris
(Métro Saint-Augustin ou Miromesnil).

**Attention : les règlements par
CB ne sont pas acceptés pour
les articles pris sur place.**

Si vous ne pouvez vous déplacer, il vous suffit de
rédiger votre commande sur papier libre, sans
omettre d'y joindre votre règlement par chèque
libellé à l'ordre de la SNEFFM.

Nos prix s'entendent frais de port inclus. Toutefois,
si vous souhaitez un envoi sécurisé, merci d'ajouter
6€ au montant de votre commande. (Voir ci-dessus
tarification particulière concernant l'album illustré).

Marie-France CAPRON 662 – Bapaume

Marie-France Capron est née le 16 mai 1951 à Morchies (62). Épouse d'un garde républicain, elle travaille rapidement comme employée civile au ministère de la Défense, affectée au mess de la caserne Nouvelle-France Paris 10^e, puis celui de la caserne Vernadat à Issy-les-Moulineaux. Au départ en retraite de son mari, elle obtient sa mutation à la base aérienne de Cambrai (59) pour terminer les quelques années de travail qui lui reste à faire. Son mari étant président de section des médaillés militaires, elle l'accompagne dans toutes les sorties, elle devient dame d'entraide, puis porte-drapeau remplaçante. En 2012, pour cause du décès du porte-drapeau en titre, elle lui succède. Déléguée nationale de la section, elle participe activement à toutes les sorties des Médaillés militaires. Elle est également porte-drapeau remplaçante de la section des anciens combattants de Vaux-Vraucourt (62). Depuis cette année elle est devenue Garde d'honneur au cimetière militaire de Notre-Dame-de-Lorette (près d'Arras 62, le Verdun du Nord).

**Médaille de vermeil du travail,
Médaille associative d'argent de la SNEMM.**



Jean-Paul MOULIN 1263 – Saint-Sulpice-La-Pointe

Jean-Paul Moulin est né le 30 juin 1953 à St-Sulpice-la-Pointe. En 1972, il s'engage au titre du Service du Matériel au CISM N°2 de Châteauroux. Après avoir reçu une formation de gestion des matériels complets et approvisionnements, il intègre l'ENSOA de St-Maixent-l'École. Nommé maréchal des logis en 1973, il rejoint sa première affectation au CISM N°1 de Montluçon. Il obtient le brevet parachutiste en 1974, à l'ETAP de Pau. En 1976 il rejoint la 11^e division parachutiste et le 420^e BPCS à Toulouse en 1977 puis le 425^e BPCS à Pau et le 14^e RPCS à Balma en 1979. En 1985 il est muté au 1^{er} régiment du Service Militaire Adapté à Fort-de-France en Martinique. De retour en métropole en 1988 il est affecté au Centre Mobilisateur 87 de Magnac-Laval. En 1995 il rejoint le 6^e régiment du Matériel à Rastatt en Allemagne. En 1999 il est muté à l'ESAM de Bourges en tant que formateur et termine sa carrière en 2008 avec le grade d'adjudant-chef et au cours de laquelle il effectuera trois OPEX et deux missions de courte durée. Porte-drapeau de la section depuis 2008 il est également président des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de l'Union Fédérale Tarnaise section de St-Sulpice-la-Pointe depuis 2017.

**Médaille militaire en 2001,
Ordre national du Mérite,
Croix du combattant,
Médaille d'Outre-mer agrafe Liban,
Titre de reconnaissance de la Nation agrafe opérations extérieures,
Médaille argent Défense nationale agrafe troupes aéroportées,
Médailles commémoratives ONU et OTAN,
Médaille commémorative française agrafe Ex-Yougoslavie.**



Jean-Claude LEBRETON 1383 – St-Gilles-Croix-de-Vie

Jean-Claude Lebreton est né le 13 mars 1944 à Nantes (44). Engagé dans la Marine nationale le 5 octobre 1961 et après une formation à Hourtin (33), il intègre la formation détection sous-marine à Toulon (83) de décembre 1961 à avril 1962. Il embarque sur l'escorteur rapide *Le Bordelais* à Brest (29) d'avril 1962 à novembre 1963, puis sur l'avisos escorteur *Commandant Bourdais* à Lorient (56) de novembre 1963 au 19 novembre 1965 avec une mission d'assistance aux pêcheurs terre-neuvas à St-Pierre-et-Miquelon (Terre Neuve) et enfin sur le bâtiment d'escorte

Somalie à Toulon (83) de février à octobre 1966. Il entre en gendarmerie en 1968 après avoir effectué son stage à l'école de Chatellerault (86), il est affecté en gendarmerie mobile à l'escadron 5/10 de Mayenne (53) de 1968 à 1971 avec un séjour de 4 mois à Djibouti. Il sert successivement à la brigade territoriale de Seiches-sur-le-Loir (49) de 1971 à 1974, au groupement de Maine-et-Loire à Angers (49) aux services des transmissions et à la légion de gendarmerie de Bretagne à Rennes (35) de 1994 à mars 1999. Il sera nommé maréchal des logis-chef en 1984, adjudant en 1989 et adjudant-chef en 1994. Le 13 mars 1999, il prend sa retraite et se retire à St-Hilaire-de-Riez (85). Il adhère à la section du pays de St-Gilles-Croix-de-Vie en avril 2005 et assume la fonction de porte-drapeau depuis 13 années. Le diplôme d'honneur sa fonction lui a été décerné par l'Office national des Anciens combattants en 2019.

Médaille militaire en 1994.



Jean-Claude BOS 914 – Aurillac

Jean-Claude Bos est né le 10 février 1940 à Clermont-Ferrand. En septembre 1960 il s'engage dans l'armée de l'Air et rejoint la base école 726 de Nîmes Courbessac. Après un stage de conducteur de chien en 1961, il est affecté à la BA 123 d'Istres. De 1962 à 1963 il effectue une formation de pompiers de l'air à la BA 120 de Cazeaux. Il servira successivement à la BA 521 de Friedrichshafen, à la BA 120 de Cazeaux, au 1^{er} Groupement



de missiles stratégiques sur le plateau d'Albion comme chef d'agrès, chef des équipes d'alerte, adjoint au commandant d'unité puis à la BA 942 de Lyon Mt-Verdun en qualité de secrétaire de l'Escadron des services généraux et chef du service de sécurité d'incendie et de sauvetage. En 1985 il est affecté à la base aérienne 123 d'Orléans-Bricy comme chef de l'escadron de sécurité d'incendie et de sauvetage. Il est nommé major cette même année. En 1989 il sert au détachement air à Banguy (RCA) dans le cadre de l'OPEX *Epervier* où il exerce les fonctions de chef de l'escadron de sécurité d'incendie et de sauvetage et de président des sous-officiers. Il est admis à la retraite en juillet 1990. En 1991 il est nommé sous-lieutenant honoraire. En 2013 il prend les fonctions de trésorier et de porte-drapeau de la section.

**Médaille militaire en 1984,
Titre de reconnaissance de la Nation,
Médaille Rhénanie-Ruhr-Tyrol des Forces françaises
en Allemagne.**

Particulièrement appréciée depuis de très nombreuses années, la rubrique « Honneur aux porte-drapeaux » nécessite d'être alimentée régulièrement. N'hésitez pas à me faire parvenir les portraits des porte-drapeaux qui ne seraient pas encore parus (texte rédigé sous Word + photo au format jpeg à adresser à revue@sneimm.fr).

